

Banque Tarneaud

Une autre vision de la banque



rapport annuel

2005

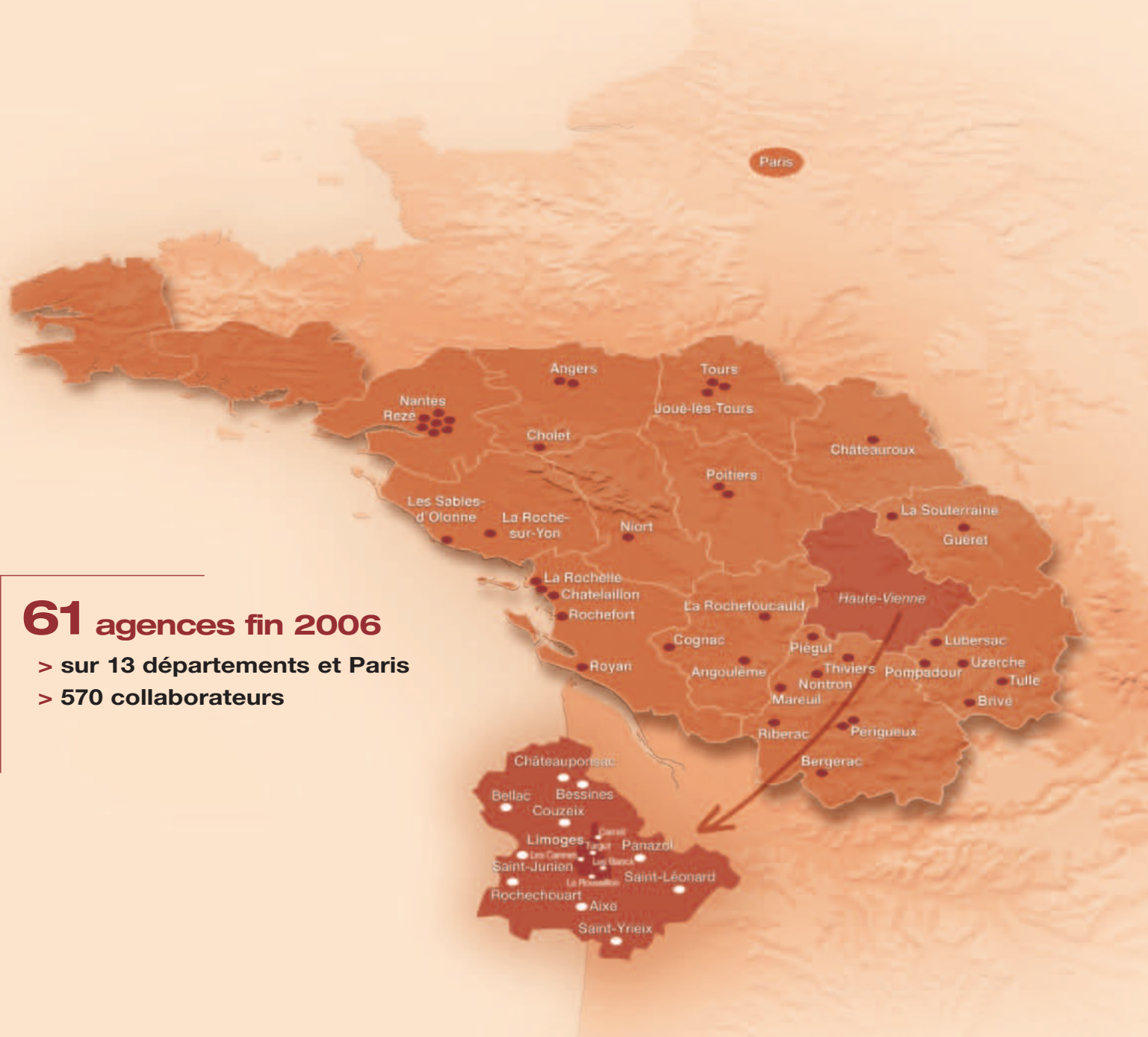


Sommaire

Rapport de gestion	<i>pages 4 à 16</i>
Résultats financiers	<i>pages 17 à 50</i>
Bilan	<i>pages 18-19</i>
Comptes de résultats	<i>page 20</i>
Annexes aux comptes	<i>pages 21-28</i>
Notes annexes	<i>pages 29-48</i>
Renseignements concernant les filiales et les participations	<i>page 49</i>
Liste des mandats et fonctions exercés dans les sociétés	<i>page 50</i>
Rapports des commissaires aux comptes	<i>pages 51 à 54</i>
Rapport Général	<i>pages 52-53</i>
Rapports Spéciaux	<i>page 54</i>
Rapport du Président du Conseil d'Administration	<i>pages 55 à 60</i>
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	<i>pages 55-56</i>
Procédures de contrôle interne	<i>pages 56-60</i>
Résolutions	<i>pages 61 à 64</i>



Banque Tarneaud une **forte** **implantation** régionale au service de ses clients



61 agences fin 2006

- > sur 13 départements et Paris
- > 570 collaborateurs

Direction & Conseil d'Administration

La Direction

Direction Générale / Exploitation
Jean Loup Tarneaud,
Président Directeur Général

Philippe Ousselin,
Directeur Général Délégué

Alain Vidal,
Directeur Général Délégué

Gérard de Monteil,
Directeur Général Adjoint

Communication et Relations Clients
Patrice Odin

Contrôle Général
Michel Varroquier

Logistique et Organisation
Alain Cantin

Pilotage et Comptabilité
Pierre Bourgoin

Projet Optimum
Michel Foussette

Ressources Humaines
Dominique Désert

Risques
Xavier Decroix

Le Conseil d'Administration

Président
Jean Loup Tarneaud

Administrateurs
Marc Batave
Dominique Decoster
Pierre François
Frank Gentin
Philippe Guibert
Annie Jourde ⁽¹⁾
Philippe Lacassaigne
Andrée Madrangeas
Thierry Maillouchon ⁽¹⁾
Christine Navenot ⁽¹⁾
Claude Nougain ⁽²⁾
Alain Py
Luc Richard ⁽²⁾
Frédéric Rondinaud
Jean Loup Tarneaud

Secrétaire du Conseil
Marie-Claire Bourgoin

⁽¹⁾ élus par le personnel

⁽²⁾ sous réserve du vote de la résolution par l'Assemblée Générale



Rapport **de gestion**



Châteauroux

2005, une nouvelle année **de croissance**

La croissance mondiale est demeurée très forte en 2005, confirmant ainsi le niveau record enregistré en 2004. Les principaux facteurs de risque identifiés en début d'année et touchant aux relations internationales, aux changes ou au coût des matières premières n'ont pas évolué au point de casser le dynamisme de l'économie mondiale. Les cours du pétrole ont certes connu une flambée qui a culminé en août-septembre avec un baril aux alentours de 70 dollars mais l'impact de cette hausse sur les économies est resté à ce stade limité.

En 2005, les pays de la zone euro ont davantage profité qu'en 2004 du dynamisme de l'activité dans les autres grandes zones économiques mondiales, en partie grâce à un repli de l'euro vis-à-vis du dollar tout au long de l'année (de 1,36 dollar pour un euro en décembre 2004 à 1,18 un an plus tard). Toutefois, les situations sont très variables d'un pays à l'autre et, si l'Allemagne semble profiter pleinement d'une compétitivité prix retrouvée, l'Italie paraît en revanche plongée dans une langueur persistante. La faiblesse de la demande des ménages dans ces deux pays laisse toutefois planer un doute sur la poursuite de l'amélioration de la croissance en 2006.

La France se distingue de ces deux grands partenaires commerciaux par une consommation des ménages qui est restée dynamique et qui aura largement contribué à la croissance de 1,4 % affichée par l'économie française cette année. Toutefois, ce soutien apporté par la consommation est surtout



D'ADMINISTRATION - RÉOLUTIONS

dû à une baisse du taux d'épargne des ménages dont la poursuite n'est pas assurée. La reprise de l'emploi est en effet encore timide et le léger recul du chômage a été pour l'essentiel le fait d'emplois aidés et d'emplois créés dans le secteur non marchand.

n'ont refait qu'une petite partie du chemin à la hausse en fin d'année. L'OAT 10 ans a terminé à 3,38 % en décembre 2005 contre 3,64 % un an auparavant et 3,20 % en juin.

Les marchés boursiers ont connu une excellente année 2005. Entraîné par les bons résultats de grands groupes français qui ont su profiter de la croissance mondiale grâce à une internationalisation réussie, le CAC 40 a progressé de 23,4 % entre fin 2004 et fin 2005 pour retrouver, à 4 715 points, le niveau de la mi-2001.

Nantes Delorme



Brive

Limoges



Aux yeux de la Banque Centrale Européenne, les incertitudes pesant sur l'amélioration de la croissance au sein de la zone euro ont été de peu de poids face au risque d'une accélération de l'inflation initiée par la hausse des prix des matières premières. L'institution monétaire européenne a par conséquent relevé ses taux de 25 points de base le 1^{er} décembre après 30 mois de stabilité.

Les marchés ne semblent toutefois pas anticiper un resserrement brutal du dispositif monétaire au sein de la zone euro, c'est pourquoi les taux longs, qui s'étaient fortement détendus au premier semestre,

Faits marquants de l'exercice

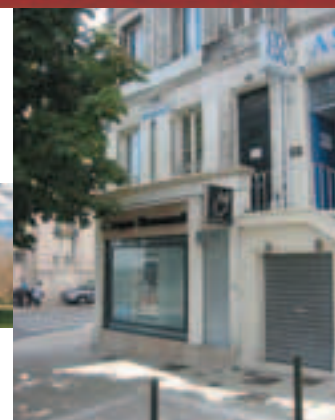
Profitant d'un marché immobilier très dynamique, la Banque Tarneaud a vu sa production de crédits à l'habitat progresser en volume de 60,2 %. Pour mieux répondre aux attentes des clients, et les faire profiter de l'environnement favorable des taux, elle a élargi sa gamme en proposant Libertimmo 4, un crédit débutant par une période à taux fixe suivie d'une période à taux variable capé. Mais elle a aussi, prudemment, tenu à limiter à 20 ans la durée maximum de ces crédits.



Tours-Maginot,



La Rochelle



Angoulême

La progression des commissions bancaires est restée significative, comme les années précédentes : la modération dont fait preuve la banque en matière de hausse de tarifs explique que cette progression résulte pour l'essentiel de la croissance des fonds de commerce et de l'équipement des clients en produits et services.

Ainsi, 2005 a été marqué par le lancement des cartes American Express Personnelle et American Express Gold qui viennent utilement compléter la gamme des cartes bancaires déjà distribuées.

L'épargne financière est un grand motif de satisfaction de l'année 2005. Les clients ont progressivement abandonné l'attitude de grande prudence qui prévalait encore en 2004 et ont su tirer profit du rebond des marchés financiers en orientant davantage leurs placements vers les actions. La part des supports en unités de compte dans la production d'assurance-vie a fortement progressé, et la collecte nette d'OPCVM moyen-long terme est redevenue positive. De même, le nombre d'ordres de bourse a fait un bond significatif, et nos clients ont largement utilisé, pour nous les confier, nos canaux Etoile Direct Bourse et Internet Bourse, pratiques et sécurisants.

Dans le cadre de l'ambitieux programme d'ouverture d'agences décidé à l'automne 2004, trois nouvelles agences ont été créées en 2005 : Tours-Maginot, Nantes-Longchamp et Aytré, qui sont respectivement les 2^{ème}, 7^{ème} et 2^{ème} implantations de la banque dans ces agglomérations. Leurs premiers résultats sont prometteurs.



Campagne de publicité 2005.



Enfin, une importante campagne de communication a été déployée, s'appuyant sur des spots télévisés et une vague d'affichage, destinée à promouvoir notre nouvelle signature "une autre vision de la banque". Cette signature reflète le modèle bancaire original de la Banque Tarneaud, fondé sur la proximité et sur un relationnel fort avec ses clients.



Evolution de l'organisation

La mise en œuvre du nouveau poste de travail en agence a été étendue aux marchés des entreprises et des professionnels en début d'année après la première livraison en mai 2004 dédiée au marché des particuliers. Désormais, un plan pluriannuel de livraisons successives permet d'enrichir les fonctionnalités du nouveau poste de travail en intégrant progressivement l'ensemble de la gamme de produits et services.

Parallèlement, le déploiement dans toutes les agences de la nouvelle organisation de notre exploitation a été achevé. Cette nouvelle organisation a pour objectif d'accroître la disponibilité commerciale des conseillers, en s'appuyant sur l'ergonomie du nouveau poste de travail, tout en optimisant l'allocation des ressources et en reportant certaines tâches administratives sur nos unités d'assistance aux agences.

années y compris celles ouvertes très récemment en 2005 commencent également à contribuer de façon significative à cette évolution.

La proportion de clients équipés de six produits ou plus, indicateur de la fidélité des clients, poursuit son augmentation régulière à 46,9 %. Cet indicateur est utilisé désormais en remplacement de l'indicateur de proportion de clients équipés en trois produits ou plus qui approchait de la saturation à 69 %.

Le package Tarneaud Plus, qui constitue le cœur de l'offre en matière de services bancaires sur le marché des particuliers, a poursuivi sa diffusion auprès des clients puisque le nombre de Tarneaud Plus détenus a augmenté de 7,7 % soit sensiblement plus vite que le fonds de commerce. Cette diffusion s'accompagne toujours d'une montée en gamme très significative puisque la version adossée à une carte Visa Premier a vu sa diffusion progresser de 14,8 %.

Activité commerciale

Poursuite du développement des fonds de commerce et de la fidélisation des clients

Les encours repris correspondent aux encours moyens annuels alors que les évolutions touchant aux fonds de commerce comparent des chiffres à fin décembre.

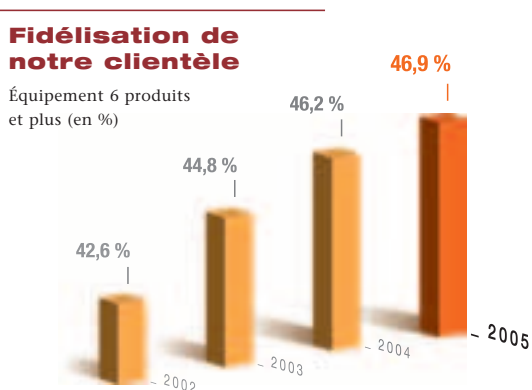
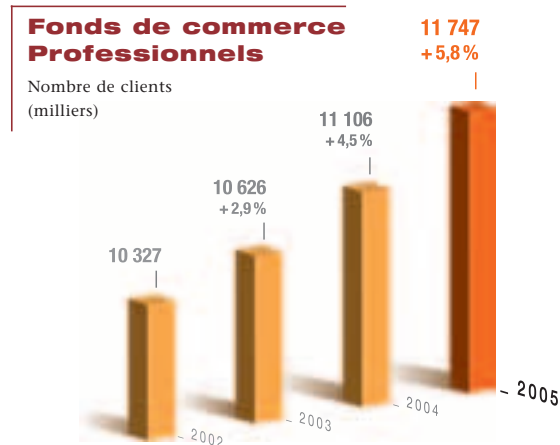
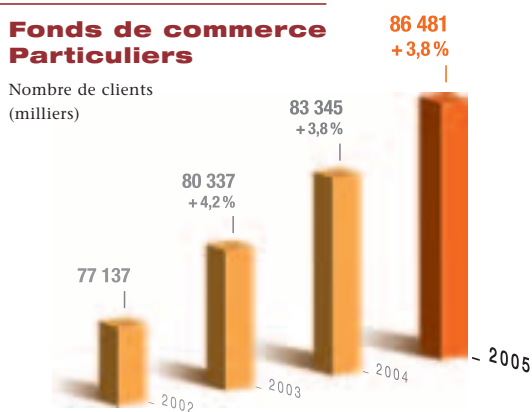
L'année 2005 a été marquée par une accélération de la progression du fonds de commerce de particuliers qui a atteint 3,8 % sur un an. Cette évolution est à mettre en relation avec le déploiement de la nouvelle organisation de nos agences qui a conduit à orienter l'ensemble des collaborateurs vers le développement commercial. Les nouvelles agences créées ces dernières





Le développement du marché des Professionnels a de nouveau été dynamique avec une progression de 5,8 % sur un an du fonds de commerce. Le dispositif commercial spécifique de la Banque Tarneaud, caractérisé par la présence de conseillers dédiés, en charge tant de la partie privée que de la partie commerciale de la relation, contribue fortement au succès rencontré auprès de cette clientèle exigeante. De même, l'adaptation permanente de l'offre et le maintien d'un service de caisse dans toutes les agences contribuent à répondre aux attentes de nos clients. Enfin, comme pour celui du particulier, le marché du professionnel profite pleinement des ouvertures d'agences réalisées récemment.

Les accès à la banque via les canaux à distance ont poursuivi leur développement rapide. Le nombre de connexions au site Internet dédié au marché des particuliers a encore progressé de 44,1 %.



Le très haut niveau d'équipement des clients est sur ce marché également un signe de satisfaction. Le nombre de clients équipés de l'offre packagée Convention Alliance progresse de 9,8 % sur un an alors que les contrats monétiques destinés aux commerçants progressent de 5,6 %.

Le nombre de Plans d'Épargne Interentreprises, produit d'épargne salariale dédié aux petites entreprises, aux entrepreneurs individuels et aux professions libérales, est également en progression forte de 43,3 % sur un an.



La Rochelle

Les sites Internet dédiés aux professionnels et aux entreprises se sont enrichis cette année d'une possibilité de transfert de fichiers ainsi que de la gestion des crédits documentaires. Le nombre de connexions sur le site Internet du marché des professionnels est en progression significative de 37,6 %.

Le fonds de commerce des Entreprises poursuit son développement avec une hausse de 5,6 %.

Fonds de commerce Entreprises

Nombre de sociétés actives (milliers)



Afin de développer les synergies entre les marchés entreprises et particuliers, une "offre partenaire" a été mise en place en fin d'année. Cette offre consiste à proposer à nos clients entreprises, pour lesquels la fidélisation des jeunes embauchés à potentiel constitue un enjeu majeur, des conditions bancaires avantageuses réservées à cette catégorie de salariés.

Plus d'un client entreprise sur deux est désormais détenteur d'un contrat Internet. Le nombre de connexions sur le site dédié aux entreprises a progressé de 47,7 % en un an.

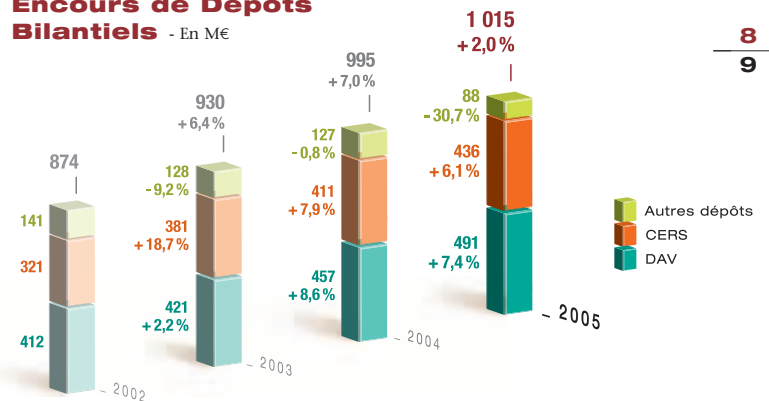
Sur le marché des Institutionnels, deux nouveaux fonds garantis, Etoile Duo garanti 2008 et Etoile Delta, ont été commercialisés avec succès, de même qu'une large gamme de BMTN structurés.

Actifs gérés

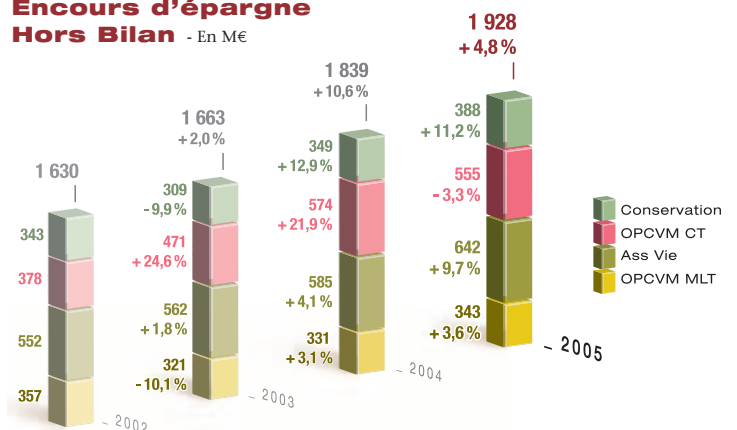
L'encours moyen des actifs gérés, hors titres de créances interbancaires, a progressé de 4 % à 2.943 M€ :

- les dépôts à vue non rémunérés croissent de 7,4 % à 491 M€
- l'épargne réglementée progresse de 6 % à 436 M€
- les actifs hors bilan s'améliorent de 4,8 % à 1.928 M€, avec une forte croissance pour les PEA (+ 19,9 %), l'assurance-vie (+ 10 %) et les OPCVM moyen-long terme (+ 11,2 %).

Encours de Dépôts Bilantiels - En M€



Encours d'épargne Hors Bilan - En M€





Saint-Junien



Crédits

Dans la lignée des années 2003 (+ 10,6 %) et 2004 (+ 10,2 %), les encours moyens de crédits ont progressé de 10 % à 1.375 M€, sous l'impulsion notamment des crédits à l'habitat (+ 18,9 %), des crédits de trésorerie (+ 20,7 %) et des crédits d'équipement aux professionnels et entreprises (+ 5,7 %). De même, les encours de crédit-bail mobilier progressent de 20,1 %.

En incluant les engagements hors-bilan, le total des crédits progresse de 10,3 % à 1.712 M€.

Ressources humaines

En équivalent temps plein, hors congés de longue durée, l'effectif appointé sous contrat à durée indéterminée au 31.12.2005 était de 530,4 contre 532,10 au 31.12.2004.

Il incluait 8,1 CDD (contre 6,1) et 28 jeunes sous contrat de formation en alternance (contre 19).

Au cours de l'exercice, 47,5 personnes ont été embauchées en CDI et 35 départs ont été constatés, dont 7,5 retraités et préretraités et 6 licenciements.

La Banque a accueilli 75 stagiaires école et 96 auxiliaires de vacances.

Les horaires de travail dépendent de la périodicité d'ouverture des agences et se situent dans la limite de 1.607 heures par an pour les salariés à temps plein.

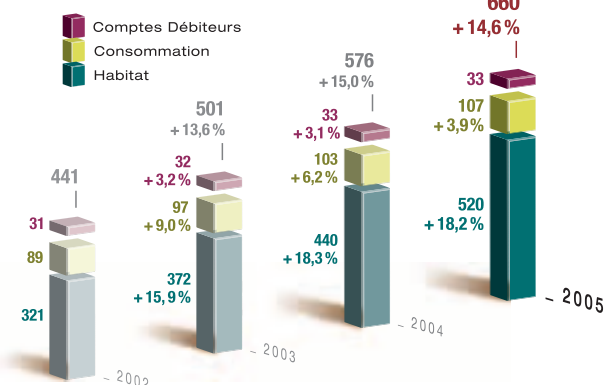
Le temps partiel est pratiqué par 87 collaborateurs (37 hommes et 50 femmes).

Le taux d'absentéisme s'est élevé à 3,96 % en 2005 (contre 3,7 % en 2004) avec 2946,5 jours d'absence pour maladie (dont 2.350 ≥ 5 jours), 1.972 jours pour maternité, 190 jours pour accidents du travail et de trajet.

La rémunération moyenne annuelle est passée de 29.460 € en 2004 à 29.036 € en 2005.

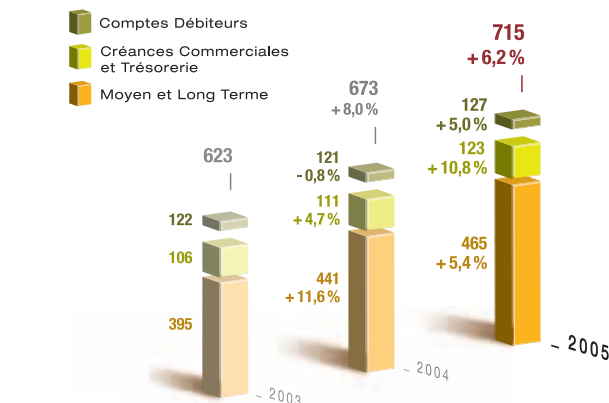
Encours de Crédits aux particuliers

En M€



Encours de Crédits aux Entreprises

En M€



	Hommes	Femmes
Techniciens	23.911	21.861
Cadres	45.908	38.230



Angers

Les écarts constatés s'expliquent par le poids relatif hommes/femmes dans les différentes classifications des 2 catégories Techniciens et Cadres, les rémunérations étant comparables, hors ancienneté, pour une même classification.

Les relations avec les partenaires sociaux ont continué à se dérouler dans un climat confiant et constructif. 12 réunions du Comité d'Entreprise et 11 des Délégués du Personnel ont été tenues.

Des accords ont été conclus avec les partenaires sociaux portant sur les avantages consentis au Personnel, des avenants aux accords de Participation et de Plan Epargne Entreprise, un avenant à l'accord sur le Compte Epargne Temps permettant la monétisation de jours et primes investis. Enfin, dans le cadre de la Loi Breton, un accord a permis le versement en novembre d'une prime exceptionnelle d'intéressement représentant 15 % de l'intéressement versé au titre de 2004, avec un minimum de 200 €.

Le CHSCT s'est réuni 4 fois. Il a été constaté 10 accidents du travail, dont 5 arrêts de travail, et

aucun cas de maladie professionnelle.

La Banque a doté le Comité d'Entreprise de 239 K€, et consacré 478 K€ aux titres-repas, 74 K€ au logement, 22 K€ au transport, 332 K€ à la mutuelle de santé et 308 K€ à la prévoyance décès-incapacité de ses collaborateurs.

L'effort de formation est resté très important : 482 collaborateurs ont reçu 26.240 heures de formation au cours de l'année. Le coût représente 6,33 % de la masse salariale, contre 6,57 % en 2004.

Le recours à la sous-traitance est demeuré limité pour l'essentiel à l'entretien et au gardiennage des locaux, et aux transports. L'utilisation de prestations de travail temporaire est restée marginale, pour un coût de 143 K€ (contre 53 K€).

Les résultats de l'exercice se répercutent favorablement sur les sommes qui seront reversées au Personnel au titre de la Participation : 1,22 M€ (contre 1,08 M€) et de l'Intéressement : 3,40 M€ (contre 2,15 M€).



Tours



Rémunération des mandataires sociaux

Noms des mandataires	Rémunération fixe perçue (€)	Rémunération variable perçue (€)	Jetons de présence reçus (€)	TOTAL (€)	Avantages en nature
Tarneaud Jean-Loup <i>Président Dir. Général</i>	169 384	70 000	—	239 384	Logement Voiture
Ousselin Philippe <i>Dir. Général Délégué</i>	90 000	33 398	—	123 398	Logement Voiture
Vidal Alain <i>Dir. Général Délégué</i>	89 000	34 150	—	123 150	Logement Voiture
Decoster Dominique <i>Administrateur</i>	—	—	714,29	714,29	—
François Pierre <i>Administrateur</i>	—	—	714,29	714,29	—
Gentin Frank <i>Administrateur</i>	—	—	714,29	714,29	—
Guibert Philippe <i>Administrateur</i>	—	—	2 857,16	2 857,16	—
Madrangéas Andrée <i>Administrateur</i>	—	—	2 142,87	2 142,87	—
Rondinaud Frédéric <i>Administrateur</i>	—	—	2 857,16	2 857,16	—
TOTAL	348 384	137 548	10 000,06	495 932,06	—

Options d'achat d'actions Banque Tarneaud attribuées non encore levées

	Nombre d'options	Prix en (€)	Date échéance	Plan
Vidal Alain	952	103,80	15/12/2008	23/10/2002



Rémunération des Commissaires aux Comptes

En € (HT et sans les frais)	Deloitte et Associés				Cabinet Larribe Valvo			
	Montant		%		Montant		%	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	48 312	46 800	100 %	100 %	18 788	18 200	100 %	100 %
Missions accessoires								
Sous-total	48 312	46 800	100 %	100 %	18 788	18 200	100 %	100 %
Autres prestations, le cas échéant								
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
Sous-total	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	48 312	46 800	100 %	100 %	18 788	18 200	100 %	100 %

Investissements

Les investissements réalisés en 2005 totalisent 3,8 M€ (contre 2,9 M€) et ont porté notamment sur la création des 3 nouvelles agences de Tours-Maginot, Nantes-Longchamp et La Rochelle-Aytré, sur l'acquisition de droits au bail de locaux qui abriteront de nouvelles agences à ouvrir en 2006, sur l'implantation dans tout le réseau d'une nouvelle identité visuelle, et sur le renouvellement de matériels informatiques, distributeurs de billets et dispositifs de sécurité.

Développement durable

La Banque Tarneaud, par sa culture et ses pratiques, adhère naturellement aux principes du développement durable, qui vise à satisfaire les besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures. En maintenant un juste équilibre entre les contraintes du court terme et les préoccupations du long terme, elle recherche le respect des intérêts de tous ses partenaires : actionnaires, personnel, clients, fournisseurs, société civile et environnement. Cet engagement fort de partenariat s'appuie sur les valeurs de professionnalisme, d'esprit d'équipe et d'innovation que les collaborateurs de la Banque Tarneaud partagent avec ceux de l'ensemble du Groupe.

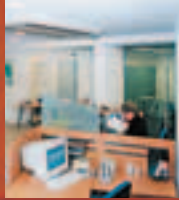


Tulle



Bellac





La satisfaction des clients, condition de leur fidélité à long terme, est au cœur de la stratégie de la Banque Tarneaud qui s'attache à répondre le mieux possible à leurs attentes. Cette satisfaction est mesurée chaque année par des enquêtes auprès d'échantillons de clients, dont les résultats situent la banque parmi les plus performantes.

Les clients de la Banque Tarneaud peuvent, dans le respect de la loi MURCEF du 11/12/2001, faire appel à un Médiateur, s'ils ne se satisfont pas de la réponse apportée à leur demande d'explications formulée auprès de leur conseiller de clientèle et, en appel, auprès de la Direction des Relations Clients. La Banque Tarneaud s'est engagée, par avance, à se conformer à l'avis du Médiateur.

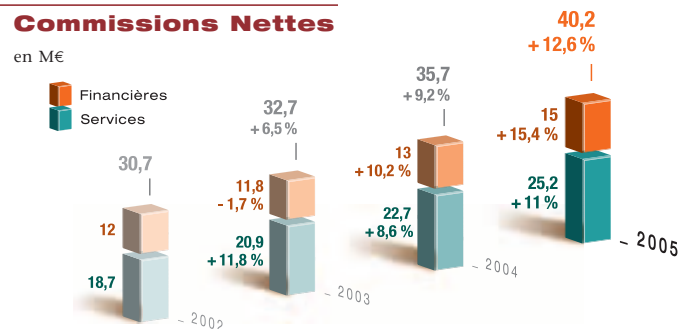
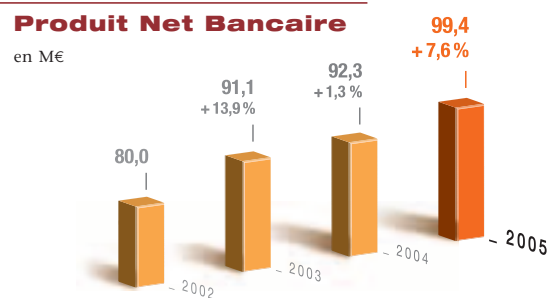
Dans le cadre de son engagement dans la société civile, la Banque Tarneaud apporte son soutien à plusieurs organisations humanitaires. Elle est également partenaire actif de nombreuses associations et manifestations culturelles et sportives.

Résultats financiers

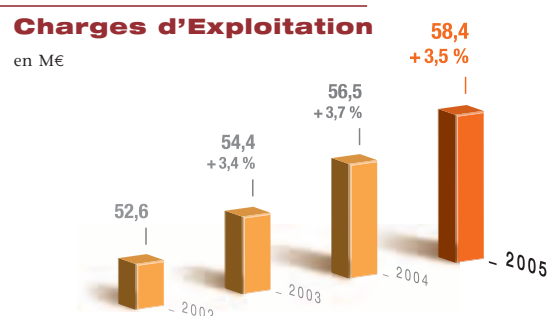
Comme annoncé dans le rapport annuel de l'exercice 2004, l'activité essentielle de l'unique filiale Turgot Gestion II, s'est arrêtée fin 2004. La Banque, de ce fait, n'établit plus de comptes consolidés, et n'est pas soumise aux normes comptables IAS-IFRS. Les résultats qui suivent sont donc des comptes sociaux selon les normes comptables françaises. Par souci de cohérence et de lisibilité, ils sont comparés aux comptes sociaux de l'exercice 2004.

L'évolution favorable des encours de dépôts et de crédits, le développement des services, la croissance des fonds de commerce ont contribué à faire progresser de 7,6 % le Produit Net Bancaire qui atteint 99,4 M€ :

- la marge d'intérêts progresse de 4,5 % à 59,2 M€.
- les commissions s'améliorent de 12,6 % à 40,2 M€, avec une hausse de 11 % pour les commissions de service et de 15,4 % pour les commissions financières.



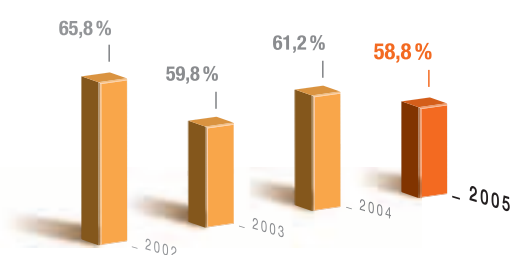
Les Frais Généraux sont demeurés bien maîtrisés à 58,4 M€ (+3,5 %) dont 33,7 M€ de Charges de Personnel (+3,1 %).





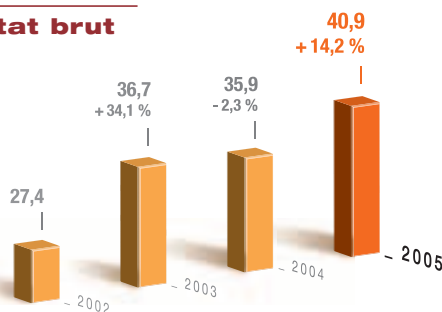
Le Coefficient d'Exploitation, indicateur de notre productivité, s'améliore ainsi à nouveau à 58,8 % contre 61,2 % l'an dernier.

Coefficient d'Exploitation



Le Résultat Brut d'Exploitation progresse de 14,2 % à 40,9 M€.

Résultat brut



Le Coût du Risque s'élève à 7,5 M€ et inclut 1 M€ de provisions pour risques sectoriels. Il représente 0,44 % du total des Engagements. Les créances douteuses et contentieuses figurent au bilan pour 75,6 M€ (contre 80,6 M€ l'an dernier) – soit 4,4 % du total des Engagements (contre 5,2 %) – et sont provisionnées à 62,8 % (contre 61,0 %).



Aytré



Le Résultat Net d'Exploitation augmente de 12,8 % à 33,4 M€.

Le Résultat Exceptionnel, négatif en 2004 de 2,1 M€ sous l'impact de provisions sur passifs sociaux et des nouvelles normes de comptabilisation des commissions carte bancaire et packages, l'est cette année de 0,7 M€ (actualisation des intérêts sur créances douteuses et contentieuses).

L'Impôt sur les Sociétés progresse de 10,0 % à 10,8 M€.

Le Bénéfice Net de l'exercice 2005 atteint 21,94 M€ contre 17,58 M€ en 2004, soit une hausse de 24,8 %.

Il représente un Retour sur Fonds Propres (ROE) de 23,3 % contre 20,2 % en 2004. Sur la base de fonds propres normatifs (tier one 6 %), ce ROE atteint 27,2 % contre 23,7 %.



Dividende

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale de voter un dividende de 6 € par action, soit une distribution globale de 9,9 M€, et d'affecter le solde du résultat aux réserves et report à nouveau.

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

Exercice 2004	5,50 euros par action (*)
Exercice 2003	5,50 euros par action (*)
Exercice 2002	5,40 euros par action (*)

(*) ces dividendes ouvraient droit à un avoir fiscal égal à 50 % du dividende.



Tours

Evolution des fonds propres

En millions d'€	Situation nette 31/12/2004	Bénéfice Distribué	Réserves + Report à nouv.	Résultat	Situation nette 31/12/2005
Capital	26,5	—	—	—	26,5
Prime d'émission	26,2	—	—	—	26,2
Réserves + Report à nouv.	46,0	—	8,6	—	54,6
Résultat 2004	17,6	- 9	- 8,6	—	—
Résultat 2005		—	—	21,9	21,9
Total	116,3	- 9	0	21,9	129,2

Répartition du Capital

Au 31 décembre 2005, le Crédit du Nord détenait 80 % du capital et le FCPE Actions Banque Tarneaud 2,85 %. Ce FCPE, investi essentiellement en actions Banque Tarneaud, est l'un des supports de placement offerts aux salariés de la Banque dans le cadre du Plan Epargne Entreprise. La Banque détient 15.027 actions propres acquises pour un montant de 1,5 M€.

Cours de bourse

L'action Banque Tarneaud cotée sur l'Eurolist a évolué de 131€ fin 2004 à 147€ fin 2005 avec un plus haut de 155€ le 14 novembre 2005 et un plus bas de 129,20€ le 6 janvier 2005.

Perspectives d'avenir

Le dynamisme et la compétence des collaborateurs, l'ouverture de 3 nouvelles agences, l'optimisation de l'organisation de l'entreprise, la stricte maîtrise des charges d'exploitation et des risques, ont permis de dégager en 2005 des résultats en nouvelle et sensible progression.

Ces mêmes éléments devraient sous-tendre l'activité et les résultats en 2006, année qui verra l'ouverture de 4 nouvelles agences : les Sables d'Olonne, une 2^{ème} implantation sur Angers et Poitiers, une 3^{ème} sur Tours, et la prospection de futures implantations sur le littoral sud de la Bretagne.

Dans un environnement fortement concurrentiel – accentué par l'arrivée sur le marché de la banque postale – la Banque Tarneaud poursuivra sa politique de banque régionale relationnelle offrant à ses clients "une autre vision de la banque".

Le conseil demande à l'Assemblée Générale :

- d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2005
- d'affecter le résultat de l'exercice 2005
- d'élire des Administrateurs
- de renouveler les mandats des Commissaires aux Comptes



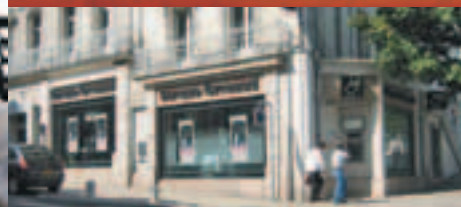
**Résultats financiers de la société** au cours des cinq derniers exercices (en €)

(Art. L 225-74, L 225-76, L 225-91 du Code de Commerce)

	2001	2002	2003	2004	2005
Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	26 262 128	26 359 728	26 520 800	26 529 328	26 529 328
b) Nombre d'actions émises	1 641 383	1 647 483	1 657 550	1 658 083	1 658 083
Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (1)	109 343 263	114 597 520	104 348 498	114 540 479	121 520 953
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	27 541 987	30 205 936	40 626 699	37 678 409	43 234 012
c) Impôts sur les bénéfices	8 908 564	9 728 453	9 769 927	10 041 868	10 841 873
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	11 689 756	13 428 544	21 829 897	17 577 719	21 936 168
e) Montant des bénéfices distribués	7 714 500	8 896 408	9 116 525	9 119 456	9 948 498
Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	11,35	12,43	18,61	16,66	19,53
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	7,12	8,16	13,16	10,60	13,22
c) Dividende versé à chaque action	4,70	5,40	5,50	5,50	6,00
Personnel					
a) Nombre de salariés (2)	575,5	573,05	573,87	550,10	575,23
b) Montant de la masse salariale	17 924 954	18 273 252	19 029 159	18 664 182	18 556 211
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres...)	7 771 493	7 969 881	7 839 640	8 703 465	7 596 654

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires nette des intérêts payés sur swaps.

(2) Equivalent temps plein.



Angoulême

Résultats **financiers**

Sommaire

Comptes sociaux	pages 17 à 50
Bilan	pages 18-19
Comptes de résultats	page 20
Annexes aux comptes	pages 21-28
Notes annexes	pages 29-48
Renseignements concernant les filiales et les participations	page 49
Liste des mandats et fonctions exercés dans les sociétés	page 50



Bilan au 31 décembre

Actif en milliers d'euros

	<i>Notes annexes</i>	2004	2005
Caisse, Banques Centrales, CCP	—	42 587	51 854
Effets publics et valeurs assimilées	3	3 070	3 064
Créances sur les Établissements de Crédit	1	271 891	374 744
Opérations avec la clientèle	2	1 280 207	1 465 263
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	4 428	3 143
Actions et autres titres à revenu variable	3	47	51
Participations et autres titres détenus à long terme	4	274	522
Parts dans les entreprises liées	4	4 307	28
Crédit-bail et Location avec option d'achat	—	—	—
Location simple	—	—	—
Immobilisations incorporelles	5	9 267	10 655
Immobilisations corporelles	5	11 630	11 985
Capital souscrit non versé	—	—	—
Actions propres	3	1 760	1 480
Autres actifs	6	22 783	26 401
Comptes de régularisation	6	12 007	14 734
TOTAL DE L'ACTIF		1 664 258	1 963 924



Royan

Hors bilan <small>en milliers d'euros</small>	2004	2005
Engagements Donnés		
Engagements de Financement	177 140	180 655
Engagements de Garantie	124 835	147 258
Engagements sur Titres	—	108
Engagements Reçus		
Engagements de Financement	—	—
Engagements de Garantie	307 414	389 675
Engagements sur Titres	—	108

Passif en milliers d'euros

	<i>Notes annexes</i>	2004	2005
Banques Centrales, CCP	—	0	0
Dettes envers les Établissements de Crédit	7	159 460	196 589
Opérations avec la clientèle	8	972 312	1 036 440
Dettes représentées par un titre	9	359 432	510 336
Autres passifs	6	20 265	21 033
Comptes de régularisation	6	27 308	59 452
Provisions pour risques et charges	10	9 152	10 864
Dettes subordonnées	—	—	—
Fonds pour risques bancaires généraux	—	—	—
<u>Capitaux propres hors FRBG</u>	—	<u>116 329</u>	<u>129 210</u>
<i>Capital souscrit</i>	11	26 529	26 529
<i>Primes d'émission</i>	—	26 169	26 169
<i>Réserves</i>	12	45 772	54 440
<i>Provisions Réglementées et subvent. d'investissement</i>	—	35	30
<i>Report à nouveau</i>	—	246	106
<i>Résultat de l'exercice</i>	—	17 578	21 936
TOTAL DU PASSIF		1 664 258	1 963 924

Comptes de résultats

en milliers d'euros

	<i>Notes annexes</i>	2004	2005
- Intérêts nets et revenus divers	<i>16-18-19-20-21</i>	56 635	59 150
- Commissions nettes	<i>17</i>	35 692	40 225
PRODUIT NET BANCAIRE	<i>15</i>	92 327	99 375
- Charges de personnel	<i>22</i>	-32 646	-33 657
- Impôts et taxes		-1 411	-1 451
- Autres charges	<i>23</i>	-19 243	-20 775
- Amortissements	<i>24</i>	-3 174	-2 547
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX		-56 474	-58 430
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		35 853	40 945
COÛT DU RISQUE	<i>25</i>	-6 212	-7 508
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		29 641	33 437
GAIN OU PERTE SUR ACTIF IMMOB.	<i>26</i>	94	-2
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		29 735	33 435
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	<i>29</i>	-2 113	-661
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	<i>27</i>	-10 042	-10 842
DOT/REPR PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	<i>28</i>	-2	4
RÉSULTAT NET		17 578	21 936
Résultat par actions (en euros)		10,60	13,22
Résultat dilué par actions (en euros)*		10,60	13,22

* Simulation de l'exercice de la totalité des options attribuées dans le cadre des plans en cours à la date d'arrêté.



Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes sociaux de la Banque Tarneaud ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF.

L'activité essentielle de l'unique filiale Turgot Gestion II s'étant arrêtée fin 2004, la banque n'a pas établi de comptes consolidés au 31/12/2005.

Cependant en application de la recommandation de l'AMF, des comptes proforma IFRS sont présentés dans les notes 33 et 34 de la présente annexe.

Changements de méthode

Les méthodes de comptabilisation ont été modifiées en 2005 sur les points suivants :

> La Banque Tarneaud a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002 (modifié par le règlement n° 2003-07 du 12 décembre 2003) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et le règlement n° 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Ce changement de méthode n'a pas impliqué de modifications des valeurs brutes des immobilisations mais l'arrêt des amortissements des fonds de commerce.

Les composants significatifs d'un actif sont désormais comptabilisés et amortis distinctement dès lors que leurs durées d'utilisation sont significativement différentes de celle de l'actif pris dans son ensemble.

> La Banque Tarneaud a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2005 les dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF. Ces dispositions requièrent l'application de la méthode d'actualisation des flux prévisionnels pour le calcul des provisions pour dépréciation relatives au risque de crédit.

L'incidence de ce changement de méthode comptable a été comptabilisée en résultat exceptionnel pour un montant de 820 milliers d'euros. Ce changement de méthode n'a pas d'incidence significative sur le résultat de la période.

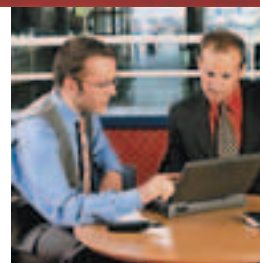
> La Banque Tarneaud a également décidé de retenir à compter du 1^{er} janvier 2005 la méthode d'actualisation des flux prévisionnels pour le calcul des provisions pour risques et charges.

Ce changement de méthode, qui n'a pas d'incidence significative sur le résultat de la période, s'est matérialisé en première application par une diminution du montant des provisions qui a été comptabilisée en résultat exceptionnel à hauteur de 143 milliers d'euros.

> La Banque Tarneaud a décidé de valoriser ses opérations de change à terme dites «sèches» en valeur de marché et non plus selon la méthode du report/déport, conformément aux dispositions du règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire.

Ce changement de méthode, qui n'a pas d'incidence significative sur le résultat de la période, a été comptabilisé en résultat exceptionnel à hauteur de 16 milliers d'euros.

> Enfin, la Banque Tarneaud a appliqué par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement n° 2005-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 3 novembre 2005 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Aucun impact significatif n'a été identifié.



Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension non livrées, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension non livrées.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

▸ Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

▸ Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées par des titres subordonnés remboursables et des titres subordonnés à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisionnement du risque de crédit

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 12 décembre 2002, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non perception par la Banque Paribas de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux donnent lieu à constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Depuis le 1^{er} janvier 2005, le montant de la provision pour dépréciation des créances est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de

L'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement provisionnés. Les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en «coût du risque», ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation liées au passage du temps.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Titres

Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics et assimilés, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transaction, placement, investissement, titres de participation et filiales, autres titres détenus à long terme, titres de l'activité de portefeuille).

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.



▮ Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction l'ensemble des interventions sur des marchés liquides, effectuées dès l'origine dans le but de revendre les titres ou de les placer auprès de la clientèle, à brève échéance. A la clôture de l'exercice, les titres font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté en compte de résultat.

▮ Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de participations et filiales, les autres titres détenus à long terme et les titres de l'activité de portefeuille.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'acquisition frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont inscrits, le cas échéant, dans des comptes rattachés. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

A la clôture de l'exercice, la valeur des titres est estimée sur la base du cours le plus récent, pour les titres cotés, et d'après leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés. Les moins-values latentes issues de cette évaluation sont provisionnées ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

▮ Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, et financés par des ressources permanentes affectées. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lors de l'arrêté comptable, les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.



▸ Titres de participation et filiales

Sont considérés comme titres de participation et filiales les titres de sociétés dont une fraction du capital est détenue de façon durable. Ils sont comptabilisés à leur prix de revient éventuellement réestimé dans le cadre de la réévaluation de 1976.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes sont provisionnées ; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

▸ Autres titres détenus à long terme

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme les investissements réalisés par la Banque Tarneaud dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes sont provisionnées ; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

▸ Titres de l'activité de portefeuille

Sont considérés comme des titres de l'activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière, avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est le cas des titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque.

Ces titres sont inscrits à leur coût d'acquisition frais exclus. A la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue, et tenant compte de l'horizon de détention envisagé. Les moins-values latentes issues de cette évaluation sont provisionnées ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

▸ Opérations de prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés sont sortis des postes de l'actif du bilan auxquels ils figuraient. Une créance représentative de la valeur comptable des titres prêtés est alors inscrite. A la clôture de l'exercice, cette créance est évaluée selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres prêtés.

Les titres empruntés sont comptabilisés à l'actif sous la rubrique concernée, tandis qu'une dette de titres à l'égard du prêteur est inscrite au passif. A la clôture de l'exercice, les titres empruntés, à l'actif, suivent les règles applicables aux titres de transaction. Inversement, au passif, la dette est évaluée au prix du marché. Les rémunérations relatives à ces prêts ou emprunts sont enregistrées prorata temporis en compte de résultat.

▸ Pensions sur titres

La pension est enregistrée pour son montant (prix de cession des titres) à l'actif (titres reçus en pension) ou au passif (titres donnés en pension) du bilan. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées prorata temporis en compte de résultat.

Les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille. Parallèlement, les titres pris en pension ne figurent pas dans le portefeuille titres de la banque.

▸ Revenus du portefeuille titres

Les revenus des actions, dividendes et acomptes sur dividendes sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus des obligations sont inscrits prorata temporis en résultats. Les intérêts courus à l'achat sont portés dans un compte de régularisation.

▸ Résultats sur cessions de titres

Les plus ou moins-values sont déterminées par rapport à la valeur brute des titres cédés, les frais de cession étant imputés sur le résultat de cession.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises postérieurement à cette date le sont à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont immobilisés et amortis, à l'identique des progiciels acquis, dès lors qu'il s'agit de projets informatiques d'un montant significatif et déclarés stratégiques par la Banque Tarneaud qui en attend des bénéfices futurs. Conformément à l'avis n° 31 émis en 1987 par le Conseil National de la Comptabilité, le coût de développement qui est immobilisé comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée, la programmation, la réalisation de tests et jeux d'essai et l'élaboration de la documentation technique.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation acquise à partir du 1er janvier 2005, ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Tarneaud a retenu cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

- > Gros œuvre 50 ans
- > Étanchéité, toiture 20 ans
- > Façades 30 ans

Installations techniques :

- > Ascenseurs 10 à 30 ans
- > Installations électriques 10 à 30 ans
- > Groupes électrogènes 10 à 30 ans

- > Climatisation, désenfumage 10 à 30 ans
- > Chauffage 10 à 30 ans
- > Installations de sûreté et de surveillance 10 à 30 ans
- > Plomberie, canalisations 10 à 30 ans
- > Protection incendie 10 à 30 ans

Agencements

- > Finitions, second œuvre, abords 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

- > Matériel de sécurité et de publicité 5 ans
- > Matériel de transport 4 ans
- > Mobilier 10 ans
- > Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- > Logiciels créés ou acquis 3 à 5 ans

Les terrains, les droits aux baux et les fonds de commerce ne donnent pas lieu à un amortissement.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié

Les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'une revue annuelle; dans le cas où il convient de modifier les données, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. A la Banque Tarneaud, ces provisions sont constituées par les provisions pour litiges et les provisions pour risques divers.

Les provisions comprennent également les provisions pour risque de crédit.

Ces provisions, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction des Risques de la Banque Tarneaud répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite provisionné à partir de taux de provisionnement qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Opérations sur les instruments financiers

▮ Contrats d'échange de taux d'intérêt

Cette catégorie recouvre les opérations d'échange de taux (swaps), les F. R. A, caps, floors, collars et les options de taux, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 90-15 modifié.

Ces contrats sont classés, dès leur origine, en quatre catégories, comptabilisées dans des comptes clairement séparés les uns des autres. Les risques et les résultats de chaque catégorie font l'objet d'un suivi spécifique :

- a) Les contrats ayant pour objet de maintenir des positions ouvertes afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultats prorata temporis. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.
- b) Les contrats ayant pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (contrats dits de "micro-couverture"). Les charges et produits

relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultats de manière identique à ceux relatifs à l'élément couvert. Il en est de même pour les gains et pertes latents.

- c) Les contrats ayant pour objet de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement (contrats dits de "macro-couverture"). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultats prorata temporis. Les pertes et gains latents, déterminés par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas comptabilisés.
- d) Les contrats ayant pour objet de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultats symétriquement à ceux relatifs à des opérations effectuées en sens inverse. Cette symétrie est respectée en évaluant les contrats à leur valeur de marché et en comptabilisant les variations de valeur d'un arrêté à l'autre.

▮ Autres instruments financiers à terme

Cette catégorie recouvre les "futures", les contrats MATIF, les options de taux sur marchés organisés et les options de change, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 88-02 modifié.

Les appels de marge payés ou perçus sur "futures" et contrats MATIF à caractère spéculatif ou sur contrat assurant la couverture d'une opération soumise à une évaluation à un prix de marché sont directement enregistrés en résultats.

Lorsqu'il s'agit de contrats de couverture dont l'élément couvert n'est pas évalué à un prix de marché, les appels de marge sont enregistrés en comptes d'attente pour être, au dénouement des contrats, répartis prorata temporis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Les primes payées ou perçues sont enregistrées dans des comptes d'attente.

Les primes sur options non dénouées sur marchés organisés sont réévaluées en date d'arrêté, la réévaluation étant traitée de façon identique aux appels de marge.





Lors du dénouement de l'option, les primes sont soit enregistrées immédiatement en résultat (options spéculatives, options de couverture lorsque l'élément couvert est évalué à un cours de marché), soit réparties prorata temporis sur la durée de vie résiduelle des opérations couvertes (options de couverture lorsque l'élément couvert n'est pas évalué à un cours de marché).

Opérations de change

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les contrats de change sont évalués au cours du change comptant en vigueur à la date d'arrêté. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Garanties données et reçues

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

Engagements sociaux

La Banque Tarneaud suit la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Cette recommandation définit trois catégories d'avantages.

▀ Les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Les engagements à prestations définies, quant à eux, sont évalués selon une méthode actuarielle.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle. En effet, depuis le 1er janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, la Banque Tarneaud n'est plus affilié à des organismes de retraite professionnels, mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et des agents en activité (pour leur période d'activité à la Banque Tarneaud avant le 31 décembre 1993).

Ces engagements sont évalués, pour la Banque Tarneaud, par un actuaire indépendant, deux fois par an, l'évaluation retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Les engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe au bilan.

Sont également classifiés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière, les plans de retraite supplémentaire, ainsi que le régime des retraités concernant la prévoyance et l'assistance médicale. Ces engagements, leurs couvertures et les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées, deux fois par an, celle retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent.

La banque utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux, et amortit les écarts actuariels excédents 10 % de l'engagement ou des actifs, sur la durée estimative résiduelle des participants au régime.



Par ailleurs, la banque comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée résiduelle d'acquisition des droits, le coût des services passés résultant d'une modification de régime.

Pour l'exercice 2004 il s'agit notamment des impacts de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, et amendés par l'accord de branche du 27 juillet 2005. A cette date, les effets se neutralisant dans leur globalité, un traitement exceptionnel pour l'exercice 2005 d'amortissement total des coûts des services passés a été comptabilisé.

► **Les autres avantages à long terme**

Le personnel de la Banque Tarneaud peut bénéficier d'un compte épargne temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés, y compris les écarts actuariels. Les différents engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, deux fois par an, celle retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent.

► **Les indemnités de fin de contrat de travail**

La Banque n'est pas concernée par ces prestations.

Intérêts et commissions

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont enregistrées en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Impôts

Tous les impôts et taxes (hors impôts sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

► **Impôt sur les bénéfices**

La charge d'impôt comprend :

- > L'impôt courant de l'exercice
- > L'impôt différé

Des impôts différés doivent être calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique «Charge fiscale différée».

La Banque Tarneaud constate des actifs d'impôt différé sur les différences temporaires, déficits reportables et amortissements réputés différés dont il juge probable l'imputation sur les résultats fiscaux futurs. Ces impôts sont calculés avec la méthode du report variable, en prenant en compte le taux de l'impôt en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'année de l'imputation sur le résultat fiscal. Le montant des impôts différés actifs et passifs ainsi constatés est détaillé en note annexe au bilan.

Notes annexes

au bilan et aux comptes de résultats

au 31 décembre 2005

Note 1 - Créances sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Comptes à vue	164 012	273 927	67,02
Comptes et prêts au jour le jour			
Valeurs reçues en pension au jour le jour			
Intérêts à recevoir (créances rattachées)	128	110	-14,06
Total des créances à vue	164 140	274 037	66,95
Comptes et prêts à terme	107 470	100 500	-6,49
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrée à terme			
Prêts subordonnés et titres participatifs			
Intérêts à recevoir (créances rattachées)	281	207	-26,33
Total des créances à terme	107 751	100 707	-6,54
Créances douteuses, montant brut			
Créances douteuses, provisions			
Total des créances douteuses nettes		-	-
TOTAL	271 891	374 744	37,83

28
29

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2005
Comptes et prêts à terme		6 107	54 600	40 000	100 707
Titres et valeurs reçus en pension à terme					
Prêts subordonnés et titres participatifs					
TOTAL		6 107	54 600	40 000	100 707

Note 2 - Créances sur la clientèle

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Créances commerciales	64 829	50 143	-22,65
Intérêts à recevoir	113	41	-63,72
Total créances commerciales	64 942	50 184	-22,72
Autres concours à la clientèle	1 046 538	1 236 750	18,18
Prêts subordonnés, titres participatifs			
Titres reçus en pension livrée			
Valeurs non imputées	265	3 092	ns
Intérêts à recevoir	3 182	3 443	8,20
Total des autres concours à la clientèle	1 049 985	1 243 285	18,41
Comptes ordinaires débiteurs	131 607	141 280	7,35
Intérêts à recevoir	2 130	2 404	12,86
Total des comptes ordinaires débiteurs	133 737	143 684	7,44
Sous-total créances saines	1 248 664	1 437 153	15,10
Créances douteuses (brut)	45 588	40 557	-11,04
Créances douteuses (provisions)	-17 846	-16 080	-9,90
Créances douteuses compromises (brut)	35 238	35 036	-0,57
Créances douteuses compromises (provisions)	-31 437	-31 403	-0,11
Sous-total créances douteuses	31 543	28 110	-10,88
TOTAL	1 280 207	1 465 263	14,46
Taux de provisionnement des créances douteuses	60,97 %	62,81 %	

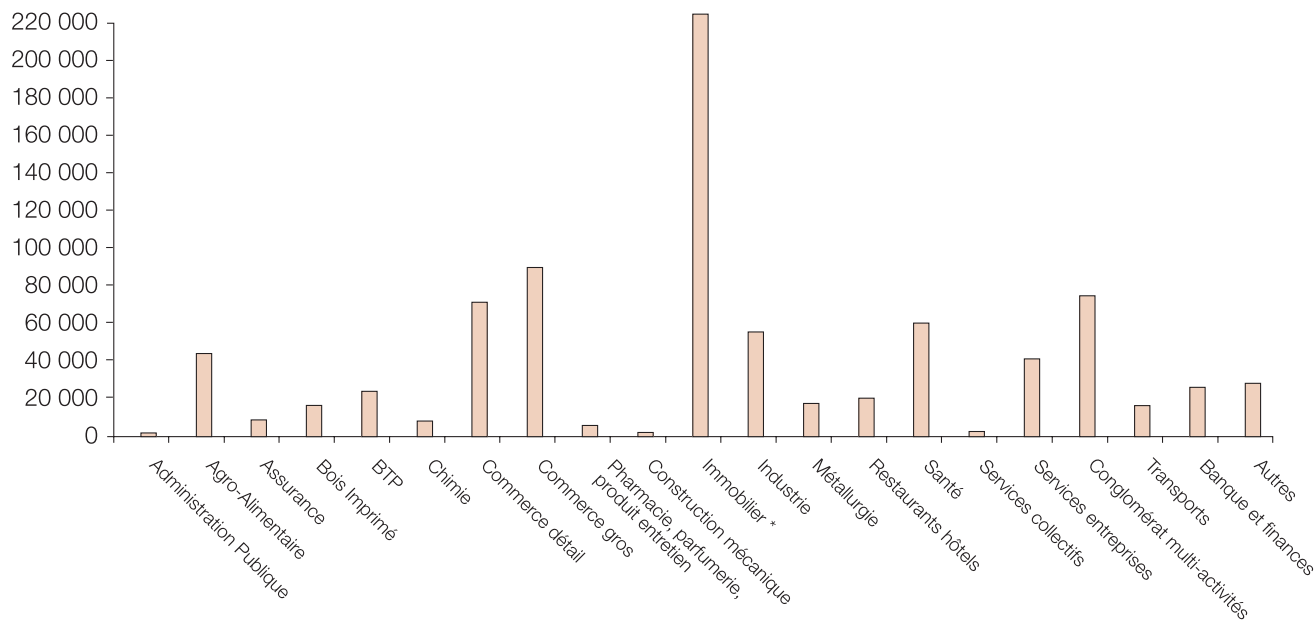
Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2005
Créances commerciales	49 994	190			50 184
Autres concours à la clientèle	99 972	170 537	530 647	442 129	1 243 285
Comptes ordinaires débiteurs	143 684				143 684
TOTAL	293 650	170 727	530 647	442 129	1 437 153

Encours global des créances douteuses*	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Encours douteux (brut)	80 826	75 593	-6,47
Provisions	-49 283	-47 483	-3,65
Encours douteux net	31 543	28 110	-10,88

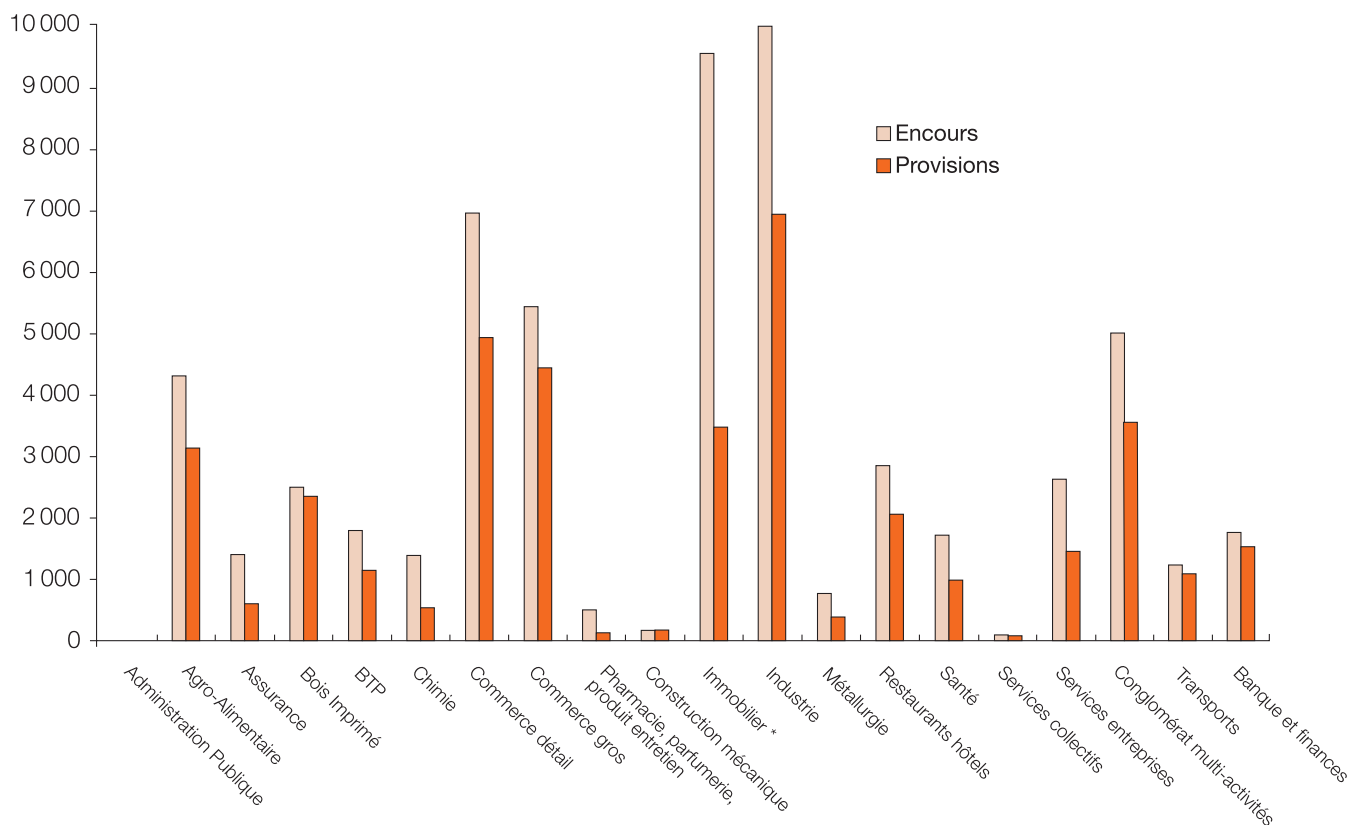
* Créances clientèle et Etablissements de crédit.

Les comptes ordinaires débiteurs et les concours à la clientèle (hors particuliers) présentent la ventilation sectorielle suivante :

Répartition par secteur économique (En milliers d'€)



Répartition des créances compromises et des provisions par secteur économique (hors particuliers) (En milliers d'€)



* Immobilier : il s'agit, pour l'essentiel, de financements d'immeubles utilisés par la clientèle d'entreprises et de professionnels pour leur activité.

Note 3 - Portefeuille titres

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Titres de placement	4 950	4 673	-5,60
Titres d'investissement	4 355	3 064	-29,64
TOTAL	9 305	7 737	-16,85

La valeur nette du portefeuille titres s'élève au 31 décembre 2005 à 7 737 milliers d'euros en baisse de 16,85 % par rapport à fin 2004.

Cela provient essentiellement des obligations CRH remboursées en 2005, classées en titres d'investissement et d'une partie des actions propres.

Au 31/12/2005, le portefeuille "Actions propres" est constitué de 15 027 actions contre 18 736 au 31/12/2004

- 15 027 dans le cadre d'options d'achat d'actions aux salariés qui font l'objet d'un provisionnement pour 69 milliers d'€ (acquises pour un montant de 1 549 milliers d'€).

Echéancier des titres de placement à revenu fixe au 31 décembre 2005

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2005
TOTAL			3 000		3 000

Echéancier des titres d'investissement au 31 décembre 2005

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2005
TOTAL	13	3 051			3 064

Valeur de remboursement au 31 décembre 2005	Valeur brute au bilan	Valeur de remboursement	Décote/surcote restant à amortir
Titres d'investissement	3 051	3 049	2

Ventilation par portefeuille	2004				2005			
	Cotés	Non cotés	Int. courus	TOTAL	Cotés	Non cotés	Int. courus	TOTAL
Titres de transaction								
Effets publics et assimilés				0				0
Obligations et autres titres à revenu fixe				0				0
Actions et autres titres à revenu variable				0				0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de placement								
Effets publics et assimilés				0				0
Obligations et autres titres à revenu fixe		3 000	143	3 143		3 000	143	3 143
Actions et autres titres à revenu variable	2 039	76		2 115	1 699			1 699
Provisions	-232	-76		-308	-169			-169
Sous-total	1 807	3 000	143	4 950	1 530	3 000	143	4 673
Titres d'investissement								
Effets publics et assimilés	3 053		17	3 070	3 051		13	3 064
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 220		65	1 285				
Actions et autres titres à revenu variable				0				0
Provisions				0				0
Sous-total	4 273	0	82	4 355	3051		13	3 064
TOTAL	6 080	3 000	225	9 305	4 581	3 000	156	7 737
<i>dont :</i>								
. Effets publics et assimilés	3 053		17	3 070	3 051		13	3 064
. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 220	3 000	208	4 428		3 000	143	3 143
. Actions et autres titres à revenu variable	1 807			1 807	1 530			1 530

Options d'achat d'actions au 31 décembre 2005

	Prix de souscr. EUR	Date début de souscr.	Date fin de souscr.	Nombre Options Autorisées en cours	Attribution Effective	Options Tombées	Options Levées	Options restant en circulation
Autorisation d'attribution du 26 juillet 2000	70,00	26/07/04	26/07/06	16 000	16 000	2 275	12 975	750
Autorisation d'attribution du 23 octobre 2002	99,00 103,80	15/12/06 15/12/06	15/12/08 15/12/08	12 025 2 952	12 025 2 952	700 0	0 0	11 325 2 952
TOTAL				30 977	30 977	2 975	12 975	15 027

Note 4 - Titres de participation et Parts dans les entreprises liées

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Titres de participation			
Montant brut	4 581	550	-87,99
Provisions			
Montant net	4 581	550	-87,99
Sociétés civiles immobilières			
Montant brut			
Provisions			
Montant net	-	-	
TOTAL	4 581	550	-87,99

Les participations détenues par la banque sont peu significatives.

Note 5 - Immobilisations

<i>En milliers d'€</i>	2004		2005	
	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Fonds de Commerce (Loire Poitou Charentes)	9 217	9 911		9 911
Droits aux baux	50	529	470	59
Autres immobilisations incorporelles	-	685		685
Total Immobilisations incorporelles	9 267	11 125	470	10 655
Terrains et constructions (1)	1 483	5 104	3 725	1 379
Autres immobilisations corporelles	10 147	31 842	21 236	10 606
Total Immobilisations corporelles	11 630	36 946	24 961	11 985
Total des immobilisations	20 897	48 071	25 431	22 640
(1) dont immobilisations corporelles hors exploitation	23	71	43	28

	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Autres immo. corporelles	TOTAL
Valeur comptable brute				
Montant au 31 décembre 2004	15 144	5 120	30 509	50 773
- Entrées	1 899	2	2 845	4 746
- Sorties	-630	-18	-1 512	-2 160
- Autres mouvements	-5 288			-5 288
Montant au 31 décembre 2005	11 125	5 104	31 842	48 071
Amortissements				
Montant au 31 décembre 2004	5 876	3 637	20 362	29 875
- Dotations de l'exercice	108	97	2 344	2 549
- Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-226	-9	-1 470	-1 705
- Autres mouvements	-5 288			-5 288
Montant au 31 décembre 2005	470	3 725	21 236	25 431
Valeur nette au 31 décembre 2005	10 655	1 379	10 606	22 640

Concernant le fonds de commerce LPC, il est procédé annuellement à une vérification de sa non dévalorisation.

Note 6 - Comptes de régularisation

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 <i>en %</i>
ACTIF			
Chèques et effets à l'encaissement	453	179	-60,49
Opérations sur titres	966	905	-6,31
Gestion collective des Codevi	3 765	4 177	10,94
Comptes de régularisation et divers (1)	29 606	35 874	21,17
TOTAL ACTIF	34 790	41 135	18,24
PASSIF			
Comptes exigibles après encaissement	4 262	34 953	720,11
Opérations sur titres	576	190	-67,01
Comptes de régularisation et divers (2)	42 735	45 342	6,10
TOTAL PASSIF	47 573	80 485	69,18
(1) dont comptes d'impôt différé actif	1 544	1 964	
(2) dont comptes d'impôt différé passif	462	330	

Note 7 - Dettes envers les établissements de crédit

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 <i>en %</i>
Comptes à vue	8 719	15 122	73,44
Comptes et emprunts au jour le jour			
Valeurs données en pension au jour le jour			
Titres donnés en pension au jour le jour			
Intérêts à payer	29	34	17,24
Total des dettes à vue	8 748	15 156	73,25
Comptes et emprunts à terme	150 131	180 701	20,36
Valeurs données en pension à terme			
Titres donnés en pension à terme			
Intérêts à payer	581	732	25,99
Total des dettes à terme	150 712	181 433	20,38
TOTAL	159 460	196 589	23,28

Echéancier des dettes à terme

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2005
Comptes et emprunts à terme	181 433				181 433
Titres et valeurs donnés en pension à terme					
TOTAL	181 433				181 433

Note 8 - Comptes créditeurs de la clientèle

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	251 456	259 267	3,11
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	176 899	181 695	2,71
Comptes à vue et au jour le jour	520 208	571 687	9,90
Comptes à terme	13 760	14 006	1,79
Titres donnés en pension livrée au jour le jour			
Titres donnés en pension livrée à terme			
Intérêts à payer	9 977	9 973	-2,04
Dépôts de garantie	12	12	-
TOTAL	972 312	1 036 440	6,60

L'échéancier des dépôts se présente comme suit au 31 décembre 2005

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2005
Comptes à vue et au jour le jour	835 139				835 139
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	150 080	11 742	25 120	295	187 237
Titres données en pension à terme					
Comptes à terme	8 888	4 297	879		14 064
TOTAL	994 107	16 038	25 999	295	1 036 440

Note 9 - Dettes représentées par un titre

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Bons de Caisse et bons d'épargne	295	295	-
Titres du marché interbancaire			
Titres de créances négociables	357 802	507 878	41,94
Obligations			
Intérêts à payer	1 335	2 163	62,02
TOTAL	359 432	510 336	41,98

L'échéancier des dettes représentées par un titre est le suivant au 31 décembre 2005

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2005
Bons de caisse et bons d'épargne	336				336
Titres de créances négociables	287 908	70 500	68 592	83 000	510 000
TOTAL	288 244	70 500	68 592	83 000	510 336

Note 10 - Synthèse des provisions inscrites au passif du bilan

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 <i>en %</i>
Provisions pour passifs sociaux	5 644	6 324	12,05
Provisions pour litiges clients douteux	1 725	1 313	-23,88
Provisions sur engagement hors bilan	1 330	1 456	9,47
Autres provisions pour risques et charges	453	313	-30,91
Provisions pour litiges		308	ns
Provisions pour risques crédits		1 150	ns
TOTAL	9 152	10 864	18,71

	Stock	Dotations	Reprises		Autres mouvements	Stock
	31/12/04		Utilisations	Disponibles		31/12/05
Provisions pour passifs sociaux	5 644	1 145		-465		6 324
Provisions pour litiges clts dtx	1 725	326	-637		-101	1 313
Provisions sur engagement hors bilan	1 330	892	-665		-101	1 456
Autres provisions pour risques et charges	453			-140		313
Autres Provisions pour litiges		240	-29	-48	145	308
Provisions pour risques crédits		1 150				1 150
TOTAL	9 152	3 753	-1 331	-653	-57	10 864

36
37

Provision pour passifs sociaux	2005
Provisions IFC (Indemnités Fin de Carrière)	2 224
Provision CET (Compte Epargne Temps)	1 417
Provision PSA (Médailles du Travail : Primes Spéciales d'Ancienneté)	1 379
Provision PRP (Pré-retraite)	1 293
Provision Mutuelle	11
TOTAL	6 324

Note 10 - (suite)

► Les provisions pour passifs sociaux couvrent les risques suivants :

a) Régimes de retraites obligatoires

Depuis le 1^{er} janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, la banque n'est plus affiliée à des organismes de retraite professionnels mais à des caisses ARRCO - AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et, pour leur période d'activité dans la banque avant le 31 décembre 1993, vis-à-vis des agents en activité. Ces engagements sont entièrement provisionnés.

b) Autres engagements

Les Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Le personnel de la banque bénéficie d'indemnités de fin de carrière, et de diverses primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont soit provisionnés, soit couverts par des contrats d'assurance.

Les engagements d'indemnités de fin de carrière ont été évalués selon les méthodes habituelles soit au 31/12/2005 à 4 737 milliers d'€ dont :

- 2 224 milliers d'€ provisionnés par la banque,
- 2 513 milliers d'€ couverts par des contrats d'assurance.

Les engagements d'IFC à fin 2005 sont calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 3,84 %, un taux d'inflation de 2,10 % et un taux de revalorisation des actifs de 2,73 %.

Provision Compte Epargne Temps (CET)

Les engagements au titre du CET sont provisionnés en totalité, et sont calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 2,80 % et d'un taux de revalorisation des salaires de 1,78 %.

Provision Médailles du Travail (PSA)

Les engagements au titre des Médailles du travail (PSA) sont intégralement provisionnés à fin 2005, sur la base d'un taux d'actualisation de 3,68 % et d'un taux de réévaluation de 2,10 %.

Engagements de Pré-retraites (PRP)

La provision pour Pré-retraite couvre l'intégralité de l'engagement de la banque au titre de la partie non travaillée des Pré-retraites progressives au 31/12/2005.

► Provisions pour Risque Crédit (PRC) :

cette provision est constituée :

- d'une provision de 950 k€ au titre des risques sectoriels
- d'une provision de 100 k€ au titre de la couverture du risque crédit sur un portefeuille de contrepartie sensible ou sous surveillance.

Note 11 - Capitaux propres

<i>En milliers d'€</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves + report à nouveau	Résultat	Total
Situation nette au 31/12/2003	26 521	26 150	33 175	21 830	107 676
Levée d'options	8	19			27
Bénéfice distribué				-8 952	-8 952
Réserves + Report à nouveau			12 878	-12 878	0
Résultat 2004				17 578	17 578
Situation nette au 31/12/2004	26 529	26 169	46 053	17 578	116 329
Levée d'options					
Bénéfice distribué				-9 055	-9 055
Réserves + Report à nouveau			8 523	-8 523	0
Résultat 2005				21 936	21 936
Situation nette au 31/12/2005	26 529	26 169	54 676	21 936	129 210

Le capital est composé de 1 658 083 actions de 16 € entièrement libérées. L'action de la Banque Tarneaud a été introduite au second marché de la bourse de Bordeaux, le 17 octobre 1988.

L'actionnariat se décompose en :

Crédit du Nord	1 326 412	= 80,00 %	
Public	316 644	= 19,10 %	dont 47 293 FCPE
Actions propres	15 027	= 0,90 %	(cf. note 3)

Les comptes de la banque sont de ce fait consolidés par le Crédit du Nord.

Note 12 - Détail des réserves

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Réserve légale	2 652	2 653	0,04
Réserve de plus-value à long terme	1 815		ns
Réserve ordinaire	41 305	51 787	25,38
TOTAL	45 772	54 440	18,94

Note 13 - Synthèse des provisions déduites de l'actif du bilan

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Provisions pour risques privés	49 282	47 482	-3,65
Provisions sur titres de placement	232	169	-27,16
Provisions sur titres de participation			
TOTAL	49 514	47 651	-3,76

Évolution des stocks de provisions en 2005

	Stock 31/12/04	Dotations	Reprises et utilisations	Autres ⁽¹⁾ mouvements	Stock 31/12/05
Provisions pour risques privés	49 282	18 794	-21 414	820	47 482
Provisions sur titres de placement	232		-63		169
Provisions sur titres de participation					
TOTAL	49 514	18 794	-21 477	820	47 651

(1) Correspondant aux écarts d'actualisation des provisions sur douteux et contentieux au changement de méthode comptable.

Note 14 - Engagements de hors bilan

En milliers d'€

Instruments Financiers à Terme

	Clientèle spéculatif ⁽¹⁾	Spéculatif ⁽¹⁾	Macro couverture	Micro couverture	TOTAL
Opérations fermes					
De gré à gré					
Swaps de taux	53 810	53 810	628 719	25 881	762 220
Opérations conditionnelles					
De gré à gré					
CAP	140 893	140 893	180 000		461 786
Options de change	1 370	1 370			2 740
Floor	1 290	1 290			2 580
Options				8 000	8 000
TOTAL	197 363	197 363	808 719	33 881	1 237 326

(1) Les opérations traitées pour le compte et sur ordre de la clientèle (première colonne) sont classées en catégorie "a" (spéculatif) de même que leur couverture (seconde colonne).

Échéancier instruments de taux d'intérêts

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2005
Swap de taux	83 294	118 879	457 115	102 932	762 220
Options achats BMTN		8 000			8 000
Options de change	686	2 054			2 740
Cap/Floor	171 542	16 628	229 976	46 220	464 366
TOTAL	255 522	145 561	687 091	149 152	1 237 326

Note 15 - Produit net bancaire

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 <i>en %</i>
Intérêts et résultats assimilés	46 160	48 009	4,01
Commissions	35 692	40 225	12,58
Revenus sur titres à revenu variable	3 958	4 377	10,59
Gains ou pertes sur opérations Portefeuille négociation	6 193	6 376	2,95
Gains ou pertes sur opérations Portefeuille placement	121	143	18,18
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	203	245	20,69
TOTAL produit net bancaire	92 327	99 375	7,63

Note 16 - Intérêts et résultats assimilés

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 <i>en %</i>
Intérêts et produits assimilés			
Intérêts et produits sur opérations avec Ets de crédit	5 430	7 174	32,12
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	63 866	66 872	4,71
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe	674	389	-42,28
Autres intérêts et produits assimilés			
Sous-total	69 970	74 435	6,38
Intérêts et charges assimilés			
Intérêts et charges sur opérations avec Ets de crédit	-3 003	-4 309	43,49
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	-11 157	-11 411	2,28
Intérêts-Dettes représentés par des titres	-9 650	-10 706	10,94
Autres intérêts et charges assimilés			
Sous-total	-23 810	-26 426	10,99
Produits (charges) nets (nettes)			
Opérations avec établissement de crédit	2 427	2 865	18,05
Opérations avec la clientèle	52 709	55 461	5,22
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe	674	389	-42,28
Dettes représentés par un titre	-9 650	-10 706	10,94
Autres opérations			
Total intérêts	46 160	48 009	4,01

Note 17 - Commissions nettes

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Commissions bancaires	21 849	24 353	11,46
Commissions financières	13 021	15 064	15,69
Commissions étranger	822	808	-1,70
TOTAL commissions	35 692	40 225	12,58

Note 18 - Résultats sur titres à revenu variable

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Titres de placement			
Dividendes	1	2	100,00
TOTAL Titres de placement	1	2	100,00
Titres de participation			
Dividendes	3 957	4 375	ns
TOTAL Titres de participation	3 957	4 375	ns
TOTAL Titres à revenu variable	3 958	4 377	ns

Note 19 - Résultats sur portefeuille de négociation

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Résultat sur instruments de taux	5 947	6 128	3,04
Résultat sur instruments de change	246	248	0,81
Résultat sur titres de transaction			
TOTAL	6 193	6 376	2,95

Note 20 - Résultats sur portefeuille de placement

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Dotation provisions titres placement revenu variable			
Moins-value sur cession titres placement	-143		ns
Plus-value sur cession titres placement	103	79	-23,30
Reprise provision titres placement revenu variable	161	64	-60,25
TOTAL	121	143	18,18

Note 21 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Produits accessoires	512	505	-1,37
Produits exceptionnels sur revenu	32	25	-21,88
Amortissements immeubles hors exploitation	-1	-5	ns
Charges exceptionnelles sur revenu	-340	-280	-17,65
TOTAL	203	245	20,69

Note 22 - Frais de personnel

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Salaires	18 744	18 609	-0,72
Charges de retraite et de pré-retraite	2 036	2 569	26,18
Autres charges sociales et fiscales	7 998	6 946	-13,15
Intéressement et participation + PEE	3 868	5 533	43,05
TOTAL	32 646	33 657	3,10

42
43

	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Effectif au 31 décembre	550,01	575,23	4,59
Effectif moyen et présent	525,08	529,68	0,88

L'effectif moyen et présent au 31/12/2005 se décompose en : • 365,87 techniciens • 163,81 cadres • Total : 529,68

Note 23 - Frais généraux - Autres charges

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Loyers et charges locatives	1 501	1 631	8,66
Redevances crédit-bail	33	33	-
Services extérieurs et divers	15 168	16 389	8,05
Intérimaires et contractants extérieurs	654	911	39,30
Dépenses de télécommunication	1 021	841	-17,63
Transports et déplacements	1 088	1 170	7,54
Charges refacturées à des tiers	-222	-200	-9,91
TOTAL	19 243	20 775	7,96

Note 24 - Dotations aux amortissements

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Immobilisations incorporelles	856	108	-87,38
Immobilisations corporelles	2 318	2 439	5,22
Dotations aux amortissements	3 174	2 547	-19,75

La baisse de dotation des immobilisations incorporelles correspond à l'arrêt de l'amortissement des fonds de commerce (dont LPC 587 milliers d'€).

Note 25 - Coût du risque

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Dotations risques privés et souverains	22 434	29 497	31,48
Pertes non couvertes par des provisions	1 491	2 176	45,94
Reprises de provisions	-16 641	-22 749	36,70
Récupérations sur créances amorties	-1 072	-1 416	32,09
TOTAL	6 212	7 508	20,86

Note 26 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Résultat sur cession de titres de participation			
Résultat sur cession de titres d'investissement			
Provisions sur titres			
Résultat net sur titres	-	-	
Plus-values cessions immob exploitation	116	42	ns
Moins-values cessions immob exploitation	-22	-44	100,00
Résultat net sur immobilisations	94	-2	ns
Résultat net sur actifs immobilisés	94	-2	ns

Note 27 - Impôt sur les bénéfices

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 <i>en %</i>
Impôt courant	-11 996	-11 394	-5,02
Impôt différé	1 954	552	NS
TOTAL impôt	-10 042	-10 842	7,97

Analyse de la charge fiscale :

Résultat avant impôt	32 778
Taux normal d'imposition, y compris majorations temporaires	34,93 %
Charge théorique d'impôts	-11 450
Éléments déjà imposés	830
Différences permanentes et autres éléments	-506
Abattement contribution sociale sur les bénéfiques	25
Éléments imposés à taux réduit	259
Charge d'impôts de l'exercice	-10 842

44
45

La position des impôts différés s'analyse en :

<i>En milliers d'€</i>	2004	2005	Variation 2005/2004 <i>en %</i>
Impôts différés Actif			
- Passifs sociaux	1 042	769	-26,20
- Autres différences temporaires Actifs	502	1 195	138,05
TOTAL	1 544	1 964	27,20
Impôts différés Passif			
- Participations GIE	224	180	-19,64
- Plus-values en sursis d'imposition	146		
- Autres impôts différés Passif	92	150	63,04
TOTAL	462	330	-28,57

Note 28 - Dotation/reprise provisions règlementées

En milliers d'€	2004	2005	Variation 2005/2004 en %
Dotation provisions règlementées	-3	-2	-33,33
Reprise provisions règlementées	1	6	ns
TOTAL	-2	4	ns

Note 29 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel correspond aux effets des changements de méthode comptable à l'ouverture de l'exercice concernant :

- opérations de change à terme : +16 K€
- actualisation provisions litiges : +143 K€
- actualisation provisions douteux contentieux : - 820 K€
- 661 K€

Note 30 - Entreprises dont la Banque est associée indéfiniment responsable

NOMS	FORME JURIDIQUE	NOMS	FORME JURIDIQUE
TURGOT GESTION II	SNC	ANDREA BAIL	GIE
GOLF 737 BAIL	GIE	PARTICIPATIONS DIVERSES	SCI
BEAT BAIL	GIE	ETOILE GESTION	SNC

Note 31 - Ratios prudentiels au 31 décembre 2005

- Coefficient de liquidité : 141 %
- Coefficient de fonds propres et ressources longues : 60,8 %
- Ratio de solvabilité : 7,12 %

Le ratio de solvabilité est présenté à titre d'information, la Banque Tarneaud n'étant pas assujettie individuellement à ce ratio.

Note 32 - Rémunération des organes d'administration et de direction

La Direction Générale au 31 décembre 2005 est composée de :

- M. Jean-Loup TARNEAUD, Président Directeur Général
- M. Alain VIDAL, Directeur Général Délégué
- M. Philippe OUSSELIN, Directeur Général Délégué

Par ailleurs, certains membres du Conseil d'Administration sont salariés de la Banque Tarneaud. Il s'agit de :

- Annie JOURDE
- Christine NAVENOT
- Thierry MAILLOCHON

Le montant global des rémunérations perçues en 2005 par les membres des organes précités est le suivant :

- Membres de la Direction : 468 milliers d'€
- Membres salariés du Conseil : 110 milliers d'€

Il convient de noter que les rémunérations indiquées sont des rémunérations brutes annuelles même si les fonctions n'ont pas été exercées pendant tout l'exercice.

Note 33 - Bilan Proforma normes IAS/IFRS

Actif <i>En milliers d'€</i>	31/12/2005 IFRS
Caisse et Banques Centrales	51 855
Actifs financiers en juste valeur par le résultat	
Instruments dérivés	22 598
Actifs financiers disponibles à la vente	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	376 189
Prêts et créances sur la clientèle	1 463 839
Actifs financiers disponibles à la vente	5 283
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	3 064
Actifs d'impôt	
Autres actifs	13 771
Comptes de régularisation actif	4 600
Créances d'impôts	17 832
Immobilisations d'Exploitation	22 614
Immobilisations de Placement	28
TOTAL	1 981 673

Passif <i>En milliers d'€</i>	31/12/2005 IFRS
Banques centrales	
Passifs en juste valeur par le résultat	
Instruments dérivés	8 883
Dettes envers les établissements de crédit	196 588
Dettes envers la clientèle	1 049 780
Dettes représentées par un titre	510 336
Passifs d'impôts	
Autres passifs	9 131
Compte de régularisation	52 023
Dettes d'impôts	16 152
Provisions	9 401
Dettes subordonnées	
<u>Capitaux propres</u>	<u>129 379</u>
<i>capital souscrit</i>	26 529
<i>instruments de capitaux propres et réserves liées</i>	26 305
<i>réserves</i>	54 443
<i>résultat de l'exercice</i>	22 094
<i>gains ou pertes latents ou différés</i>	8
TOTAL	1 981 673

Note 34 - Compte de résultat Proforma normes IAS/IFRS

Actif	31/12/2005
<i>En milliers d'€</i>	IFRÉ
Intérêts et produits assimilés	91 970
Intérêts et charges assimilées	-32 317
Dividendes sur titres à revenu variable	4 377
Commissions (produits)	44 117
Commissions (charges)	-3 892
Résultat net des opérations financières	-4 598
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	
<i>Dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	
Produits des autres activités	
Charges des autres activités	-255
Produit net bancaire	99 402
Frais de personnel	-33 657
Impôts et taxes	-1 451
Autres charges	-20 775
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	-2 547
Total frais généraux	-58 430
Résultat brut d'exploitation	40 972
Coût du risque	-7 519
Résultat d'exploitation	33 453
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-2
Résultat avant impôt	33 451
Résultat exceptionnel	-437
Impôt sur les bénéfices	-10 925
Dotations provision réglementée	5
RÉSULTAT NET	22 094



Renseignements concernant les filiales et les participations

(Art. L 225-254 et L 228-48 du Code de Commerce) au 31 décembre 2005

En milliers d'€

SOCIÉTÉS	Capital	Réserves	Quote-part détenue du capital en %	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
I - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication									
a) Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société) Turgot Gestion II 2 et 6, rue Turgot 87000 Limoges	28		99,99 %	28				1 463	2 375
b) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)									
II - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				522					

Liste des mandats et fonctions exercés dans des sociétés au cours de l'exercice 2005

Marc Batave

- Administrateur : ANTARIUS (SA), BANQUE TARNEAUD (SA), SPTF (SA), STARLEASE (SA), NORBAIL IMMOBILIER (SA)
- Président du Comité de Surveillance : ETOILE GESTION (SNC)
- Président du Conseil d'Administration : NORBAIL IMMOBILIER (SA), STARLEASE (SA)
- Président du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB (SA) (DEPUIS LE 16/09/2005)
- Membre du Conseil Surveillance : BANQUE KOLB (SA) (DEPUIS LE 16/09/2005)
- Membre du Comité de Surveillance : NORFINANCE GILBERT DUPONT (SNC), ETOILE GESTION (SNC)
- Représentant Permanent CRÉDIT DU NORD, Administrateur : BANQUE KOLB (SA) (JUSQU'AU 16/09/2005), BANQUE POUYANNE (SA)

Dominique Decoster

- Président : CARDINALE (SAS)
- Gérant : CHATEAU FLEUR CARDINALE (SCEA)
- Administrateur : BANQUE TARNEAUD (SA)

Pierre François

- Président Directeur : SICAME (SA)
- Directeur Général Délégué : SICAMEX (SA), MECATRACTION (SA), DERVAUX DISTRIBUTION (SA), CATU (SA), FRANKLIN FRANCE (SA) (JUSQU'AU 21/10/2005)
- Président du Conseil d'Administration : DERVAUX (SA), FRANKLIN FRANCE (SA) (DEPUIS LE 22/10/2005)
- Représentant Permanent SICAME, Président : DERVASIL (SAS), GALVADER (SAS), CEGERS (SAS), CEGERS OUTILLAGE (SAS), FORSOND (SAS), FONDER (SAS), SICAME POMPADOUR (SCI), CHIGNAC (SCI), SICAME EPINAY (SCI)
- Administrateur : LIMOUSIN PARTICIPATIONS (SA), BANQUE TARNEAUD (SA)
- Gérant : CONNECTION PROTECTION (SARL), SICAPART (SARL UNIP), SICADEV (SARL UNIP)
- Vice Président - Administrateur : SALVI (STÉ ETRANG.), SICAMINDO (STÉ ETRANG.)
- Président : SICAME BÉNÉLUX (STÉ ETRANG.), SICAME AUSTRALIA (STÉ ETRANG.), SICAME PORTUGAL (STÉ ETRANG.), SICAME SOUTH AFRICA (STÉ ETRANG.) (DEPUIS LE 22/10/2005), SEDEVELOPMENT (STÉ ETRANG.) (DEPUIS LE 19/07/2005), SEDISTRIBUTION (STÉ ETRANG.) (DEPUIS LE 19/07/2005), SICAME CORP (STÉ ETRANG.) (DEPUIS LE 22/10/2005), SICAME UK (STÉ ETRANG.) (DEPUIS LE 19/07/2005), CICAME ENERGIE (STÉ ETRANG.) (DEPUIS LE 22/10/2005)
- Administrateur unique : SICAME ESPAGNE (STÉ ETRANG.), SICAME OCMEI (STÉ ETRANG.)
- Administrateur : ARELEC (STÉ ETRANG.), SICAME CORP (STÉ ETRANG.) (JUSQU'AU 21/10/2005), SOCOMLEC IVOIRE (STÉ ETRANG.), CICAME ENERGIE (STÉ ETRANG.) (JUSQU'AU 21/10/2005), SEDEVELOPMENT (STÉ ETRANG.) (JUSQU'AU 18/07/2005), SICAME UK (STÉ ETRANG.) (JUSQU'AU 18/07/2005), SICAME EL DJAZAIR (STÉ ETRANG.)
- Représentant Permanent SICAME, Gérant : SCI ZI LE BEC (SCI), SCI SMP (SCI), MERISICAME (SCI), SCI BAGNEUX JAURÉS (SCI), SCI BEAULIEU (SCI), SCI FONDER (SCI), SCI BENJAMIN (SCI)

Frank Gentin

- Président : SEFICO BERGER (SAS), BERNIS TRUCKS (SAS)
- Membre du Conseil de Surveillance : TRANSPORTS BERNIS (SA À DIR ET CS) (JUSQU'AU 07/01/2005)
- Président : HORIZON MOTORS (SAS), APOLLO 95 (SAS), HORIZON 91 (SAS), APOLLO 92 (SAS), HORIZON (SAS), BERGER SERVICE LOCATION (SAS)
- Administrateur : SET CARGO INTERNAT. (SA) (JUSQU'AU 02/11/2005), BANQUE TARNEAUD (SA), TRANSPORTS BERNIS (SA À C. ADM) (DEPUIS LE 07/01/2005)
- Représentant Permanent Berger Service Location, Administrateur : SERCO INVESTISSEMENT (SA) (DU 09/11/2005 AU 14/12/2005)
- Représentant Permanent Serco Investissement, Administrateur : LOCAPOITOU (SA) (DU 09/11/2005 AU 14/12/2005)
- Gérant : GENTINCO (SARL) (JUSQU'AU 31/05/2005), BGPS (SARL), BERNIS TOURISME (SARL) (JUSQU'AU 01/12/2005), SCI PONTOISE LONDRES (SCI), SCI VENDÉE SÈVRE (SCI), SCI COURBEVOIE NUUK (SCI), SCI GRATIEN MAGEROY (SCI), SCI DU GOLF DE TROUSSE CHEMISE (SCI)

Philippe Guibert

- Représentant de la Présidence : NORISKO CONSTRUCTION (SAS), NORISKO EQUIPEMENT (SAS), AKSSION (SAS), NORISKO IMMOBILIER (SAS), NORISKO ENVIRONNEMENT (SAS)

- Représentant de la Gérance : NORISKO COORDINATION (SNC)
- Président Directoire : NORISKO (SA)
- Gérant : ELFIANE (EURL)
- Administrateur : CHAINERIES LIMOUSINES (SA) (DEPUIS LE 22/07/2005)
- Représentant NORISKO SA, Administrateur : GAM2I (SA)

Philippe Lacassaigne

- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (SACS) (JUSQU'AU 07/11/2005)
- Administrateur : BANQUE TARNEAUD (SA)
- Administrateur, Directeur Général Délégué : SPTF (SA)
- Représentant Permanent SPTF : SYLVA (SA)

Andrée Madrangeas

- Président du Conseil de Surveillance : LATRONCHE MADRANGEAS (SA)
- Administrateur : BANQUE TARNEAUD (SA), GÉO (SA)
- Co-Gérant : FIMA (STÉ CIVILE), EVENEMENT (SCI)

Claude Nougein

- Président : HYPERMARCHÉ DE LA VÉZÈRE (SAS), NOUGEIN (SA), IMMOBILIÈRE NOUGEIN (SA), DISCOUNT CENTRE (SAS), LEADER AUVERGNE DISTRIBUTION (SAS)
- Gérant : LEADER DISTRIBUTION MASSIF CENTRAL (SARL)
- Administrateur : NOUGEIN (SA)

Pierre Nuger

- Président du Conseil de Surveillance : BANQUE NUGER (SA) (JUSQU'AU 20/07/2005)
- Président du Conseil d'Administration : SOFAGEST (SA)
- Administrateur : BANQUE TARNEAUD (SA) (JUSQU'AU 27/04/2005)

Alain Py

- Président CA/Administrateur : CRÉDIT DU NORD (SA), ANTARIUS (SA)
- Directeur Général : CRÉDIT DU NORD (SA)
- Représentant Permanent du CRÉDIT DU NORD au Conseil de Surveillance : BANQUE RHÔNE ALPES (SA)
- Administrateur : CRÉDIT DU NORD (SA), ANTARIUS (SA), BANQUE TARNEAUD (SA), SGAM (SA)

Luc Richard

- Président : PENICAUT (SA) (JUSQU'EN 10/2005), SEQUOIA DÉVELOPPEMENT (SAS)
- Administrateur : BERNARD SA (SA), LE COQ SPORTIF ITALIE (SRL), SLAMI (SA)
- Gérant : LR CONSEIL (SARL)

Frédéric Rondinaud

- Président Directeur Général : FINANCIÈRE RONDINAUD (SA), RONDINAUD (SAS)
- Gérant : LAGARDE (SARL), SIMON (SARL), LMP (SARL), JEVA FAR EAST (STÉ ETRANG.), MOUSSEAU (SARL)
- Administrateur : BANQUE TARNEAUD (SA)

Jean Loup Tarneaud

- Représentant Permanent Banque Tarneaud, Membre du Conseil de Surveillance : NORISKO (SA) (JUSQU'AU 17/01/2005)
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE NUGER (SA)
- Président Directeur Général : BANQUE TARNEAUD (SA)
- Administrateur : DELOUIS & CIE (SA), DELOUIS FILS (SA)
- Représentant Permanent Turgot Gestion 2, Membre du Conseil de Surveillance : SICAME (SA)
- Représentant Permanent Banque Tarneaud, Gérant : TURGOT GESTION 2 (SNC)
- Représentant Permanent Turgot Gestion 2, Censeur : ERIC BOMPARD (SA)
- Administrateur : MUTUELLE DU LIMOUSIN (MUTUELLE), AIST 87 (ASSOCIATION)

Annie Jourde

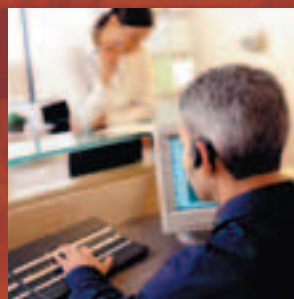
- Administrateur : BANQUE TARNEAUD (SA)

Thierry Maillochon

- Administrateur : BANQUE TARNEAUD (SA)

Christine Navenot

- Administrateur : BANQUE TARNEAUD (SA)



Rapport des **commissaires aux comptes**

Sommaire

Rapports des commissaires aux comptes

pages 51 à 54

**Rapport Général
Comptes annuels**

pages 52-53

Rapports Spéciaux

page 54

Rapport sur les conventions réglementées

page 54

**Rapport sur le rapport décrivant
les procédures de contrôle interne
relatives à l'élaboration et au traitement de
l'information comptable et financière**

page 54

Rapport du Président du Conseil d'Administration

pages 55 à 60

**sur les conditions de préparation et
d'organisation des travaux du Conseil
et sur les procédures de contrôle interne
au cours de l'exercice 2005**

**Conditions de préparation
et d'organisation des travaux du Conseil**

pages 55-56

Procédures de contrôle interne

pages 56-60

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport général du Commissaire aux Comptes

> Comptes Annuels -

Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels de la Banque Tarneaud, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ▶ la justification de nos appréciations,
- ▶ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe qui décrit les principaux changements de méthodes comptables appliqués au 1^{er} janvier 2005 résultant de :



Niort

- ▮ l'application du règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002 (modifié par le règlement n° 2003-07) du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2003) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement n° 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ;
- ▮ la première application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable traitant de l'actualisation des flux prévisionnels dans le cadre du calcul des provisions pour dépréciation relatives au risque de crédit ;
- ▮ l'application par anticipation du règlement n° 2005-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 3 novembre 2005 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres ;

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

> *Changements comptables*

- ▮ Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables, mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en est faite.

> *Estimations comptables*

- ▮ Comme indiqué dans le chapitre «Principes comptables» de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des provisions à l'actif et au passif du bilan.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Brive et Tours, le 1^{er} mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet Larribe-Valvo
Guy LARRIBE

Deloitte & Associés
Bernard GROUSSIN



Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

> Sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2005

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du code de commerce.

Brive et Tours, le 1^{er} mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet Larribe-Valvo
Guy LARRIBE

Deloitte & Associés
Bernard GROUSSIN

> Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2005

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Banque Tarneaud et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- ▀ prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- ▀ prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Brive et Tours, le 1^{er} mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet Larribe-Valvo
Guy LARRIBE

Deloitte & Associés
Bernard GROUSSIN

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne au titre de l'exercice 2005.

Le présent rapport est établi en application des articles L. 225-37 du Code de commerce, résultant de la loi de Sécurité financière du 1^{er} août 2003.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

► Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit habituellement quatre fois par an, en février, avril, juillet et octobre.

L'ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration est arrêté par le Président du Conseil, également Directeur Général, lors d'une réunion de travail préparatoire avec le Secrétaire du Conseil, après consultation des Directeurs Généraux Délégués et du Comité de Direction, réunion au cours de laquelle sont passés en revue :

- > les sujets qui devront obligatoirement être examinés par le Conseil en vertu de la loi,
- > les sujets présentant un intérêt particulier, quoique non obligatoires, et cela afin de rendre compte aux administrateurs de la bonne marche et des choix stratégiques de l'entreprise (stratégie commerciale, d'organisation, d'investissement, etc.).

Les administrateurs sont convoqués par lettre au minimum 15 jours avant la date prévue pour la réunion. Leur sont adressés :

- > l'ordre du jour,
- > le projet de procès-verbal de la précédente réunion du Conseil

Outre les administrateurs, participent également aux réunions du Conseil :

- > les Directeurs Généraux Délégués
- > les Commissaires aux comptes (Conseils arrêtant les comptes semestriels et annuels)
- > le Secrétaire du Conseil
- > un représentant du CE

Le dossier remis aux administrateurs comprend :

- > les différents rapports prévus par la loi (rapport de gestion, rapport du Président sur les travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne...),
- > les projets de résolutions aux assemblées d'actionnaires,
- > les études relatives aux décisions à caractère stratégique sur lesquelles les administrateurs peuvent être amenés à se prononcer.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels est également remise :

- > à chaque administrateur, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire.
- > aux Commissaires aux comptes, la liste des conventions conclues entre la Banque Paribas, ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles elle a des dirigeants ou actionnaires communs.

La durée des réunions du Conseil d'Administration est d'environ deux heures.

La présentation des points soumis à l'examen du Conseil est faite, soit par le Président du Conseil, soit par le membre de la Direction Générale concerné ou par le responsable du projet lorsqu'il s'agit d'un sujet à caractère technique.

Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil est appelé à se prononcer en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet ensuite au Président du Conseil. Le projet de procès-verbal est adressé aux Administrateurs une quinzaine de jours après la réunion, puis soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

► Limitations aux pouvoirs du Directeur Général

La durée des fonctions du Directeur Général, qui est également Président du Conseil d'Administration, ainsi que sa rémunération sont fixées par le Conseil d'administration.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Deux Directeurs Généraux Délégués, nommés par le Conseil d'Administration sur proposition du Président Directeur Général, assistent ce dernier.

L'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués, ainsi que leur rémunération, sont fixées par le Conseil d'Administration en accord avec le Président Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général.

Procédures de contrôle interne

L'activité de la Banque Tarneaud s'inscrit dans un cadre doublement sécurisé, à la fois par la réglementation bancaire et par l'actionnaire principal. (1)

Du fait de son activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, la Banque Tarneaud est, comme tout établissement bancaire, exposée à un certain nombre de risques dont le principal est le risque de crédit. (2)

En revanche, en raison des choix effectués en termes d'activité, la Banque Tarneaud est peu ou pas exposée à des risques tels que ceux liés à l'international, à la promotion immobilière, aux marchés (y compris dérivés de crédit).

Le Contrôle Interne de la Banque Tarneaud repose sur un dispositif qui s'articule autour de deux niveaux interdépendants. (3)

La Banque Tarneaud utilise le système d'informations du Groupe Crédit du Nord et se conforme à ses règles et procédures. (4)

1 - Un cadre doublement sécurisé

> La Réglementation bancaire

► Au titre des articles 42 et 43 du règlement 2001-01 (ex 97-02) du Comité de Réglementation Bancaire et Financière, deux rapports annuels sont produits :

> l'un, effectué par le Contrôle Général, concerne les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré,

> l'autre, effectué par la Direction des Risques, est relatif à la mesure et à la surveillance des risques.

Ces rapports sont communiqués à l'organe délibérant, adressés aux commissaires aux comptes et à l'actionnaire principal pour consolidation au niveau du Groupe Société Générale avant transmission au Secrétariat Général de la Commission Bancaire.

La Commission Bancaire détient ainsi les rapports de la Banque Tarneaud et le rapport consolidé du groupe Crédit du Nord puis le rapport consolidé du groupe Société Générale.

► Le Responsable de la Conformité des Services d'Investissement adresse chaque année à l'AMF un rapport normé sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement. Ce rapport codifié ainsi qu'un rapport spécifique dont le thème est fixé par l'AMF sont commentés chaque année à l'organe délibérant. En 2005, le rapport spécifique a porté sur "La Gestion sous Mandat".

> Le dispositif mis en place par l'actionnaire principal

La Banque Tarneaud bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire principal et décrit notamment par celui-ci dans son propre rapport sur le contrôle interne.

Le contrôle interne de l'actionnaire principal vise notamment à exercer un contrôle suffisant sur les risques encourus, à garantir la fiabilité des informations financières et de gestion, et à vérifier la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire principal dans le cadre de ses plans de tournée réguliers, en vue de s'assurer que les normes ainsi édictées sont respectées.

Dans la mesure où l'actionnaire principal est également un établissement bancaire, le benchmark permanent entre les deux réseaux facilite d'autant la revue analytique des comptes et des risques.



2 - Gestion des principaux risques afférents à l'activité bancaire

> *Risques de crédit*

La politique de crédit de la Banque Tarneaud repose sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de classification des risques, d'identification des risques dégradés. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique définie par la Direction Centrale des Risques du Groupe Crédit du Nord placée sous l'autorité du Président Directeur Général.

L'identification de la dégradation d'un risque de contrepartie incombe à toutes les personnes intervenant dans la gestion des risques : filière commerciale, filière risques, Contrôle des Risques, Contrôle Général.

► **La Filière "Risques"** comporte 2 niveaux :

> **La Direction des Risques** placée sous la responsabilité du Président de la Banque Tarneaud et rattachée fonctionnellement à la Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord, est responsable de la mise en œuvre de la politique de crédit et du pilotage des risques. Elle intervient notamment :

- > dans le processus d'octroi,
- > dans le recouvrement des créances douteuses et contentieuses.
- > dans la classification des risques.

> **Le Contrôle des Risques**, sous la responsabilité du Contrôleur Général, est responsable du contrôle des engagements et de la bonne classification des risques.

► **Des Comités et dispositifs spécialisés**

Pour le suivi et le pilotage des Risques, la Banque Tarneaud s'est dotée de comités et dispositifs spécialisés :

> **un Comité de Crédits**, présidé par le Président Directeur Général réunit hebdomadairement les deux Directeurs Généraux Délégués, le Directeur des Risques et le Responsable des Engagements pour étudier l'octroi des crédits les plus importants. Les décisions sont prises par le Président ;

> **un Comité des Risques**, présidé par le Président Directeur Général ou un Directeur Général Délégué réunit mensuellement les Directeurs Généraux Délégués, le Directeur des Risques, le Contrôleur Général et les Responsables des Services Contrôle des Risques, Affaires Spéciales, Engagements et Contentieux, et un directeur de Groupe d'agences à tour de rôle ;

> **une revue des risques dégradés** est effectuée semestriellement en présence de la Direction Générale, du Directeur des Risques, du Contrôleur des Risques, du Directeur d'Agence ;

> **une revue bimensuelle des dossiers Affaires Spéciales et mensuelle des dossiers Contentieux** est effectuée par le Président avec le Directeur des Risques et les Responsables des services concernés ;

Ces trois dernières revues donnent lieu à d'éventuelles dotations/reprises de provisions sur les dossiers examinés.

> **une revue mensuelle pour évoquer la tendance générale de l'évolution des risques** et traiter, le cas échéant, des points tels que taux de dépassement, dossiers spécifiques, est effectuée par le Président, le Contrôleur Général et le Contrôleur des Risques.

Ces dispositifs concourent, selon une périodicité appropriée, à la définition de la politique des risques, à la mise en œuvre de cette politique, à l'examen des risques significatifs, au suivi des risques dégradés, à leur provisionnement et à l'analyse globale des risques.

> **Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité**
(hors activité de marché)

► **Gestion des risques structurels du bilan (ALM)**

La Banque Tarneaud n'exerce pas d'activités relevant du portefeuille de négociation (trading).

La Direction du Pilotage et de la Comptabilité a en charge le suivi et l'analyse des risques globaux de transformation, de taux et de liquidité.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Président Directeur Général, se réunit chaque mois pour examiner la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale de la Banque. Le Comité propose, le cas échéant, des opérations de couverture au Comité de Gestion de Bilan du Crédit du Nord, qui en décide.

► Risque de liquidité

La Direction du Pilotage et de la Comptabilité suit les encours, les ratios réglementaires, et la liquidité à court terme.

► Risque de transformation

L'évolution de la structure du bilan est suivie et pilotée en liaison avec la cellule ALM du Crédit du Nord, ce qui permet de déterminer les refinancements nécessaires.

► Risque de taux

Le risque de taux global est encadré par des limites de sensibilité. Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting régulier à l'actionnaire principal qui mène une politique de couverture régulière des risques ALM en mettant en place, si nécessaire, les opérations de couverture destinées à réduire l'exposition de la Banque Tarneaud à la variation des taux d'intérêt.

> Risques de marché liés aux opérations clientèle

La Banque Tarneaud adosse régulièrement ses ordres clientèle auprès de son actionnaire principal, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie.

> Risques opérationnels

Les activités de la Banque Tarneaud sont exposées à toute une série de risques (administratifs, comptables, juridiques, informatiques...), regroupés sous le vocable "Risques Opérationnels" dans le cadre de la réforme du Ratio d'exigences minimales en Fonds Propres (ratio Mac Donough).

L'appréciation de ces risques opérationnels est effectuée au niveau de l'actionnaire principal, qui en a déterminé la classification par nature. Lui sont remontées systématiquement les pertes supérieures à 10.000 €.

3 - L'organisation du contrôle interne

Le Contrôle Interne de la Banque Tarneaud repose sur un dispositif qui s'articule autour de deux niveaux interdépendants :

- > un contrôle hiérarchique,
- > un contrôle de deuxième niveau.

Les responsables d'entités commerciales et d'unités administratives (Unités d'Assistance aux Agences, Traitement des flux Commerce extérieur et Domestique) ainsi que la Direction de la comptabilité doivent effectuer un contrôle permanent formalisé selon une périodicité mensuelle ou trimestrielle liée à la nature des rubriques concernées. Le

plan de contrôle spécifique à chaque type d'entité est défini par le Crédit du Nord qui en assure son actualisation en fonction des évolutions réglementaire et organisationnelle. Une synthèse des contrôles de premier niveau est adressée trimestriellement au Contrôle Général qui en assure un reporting auprès du Crédit du Nord.

Le Contrôle Général de la Banque, rattaché hiérarchiquement au Président Directeur Général et fonctionnellement au Contrôle Permanent du Crédit du Nord, assure le contrôle permanent de deuxième niveau. Il organise sa mission dans le cadre d'un plan de contrôle prioritaire défini par le Crédit du Nord qui en assure son actualisation. Lui est rattaché hiérarchiquement le Contrôle des Risques qui dépend fonctionnellement de la Direction Centrale des Risques du groupe Crédit du Nord.

Enfin, conformément à la réglementation bancaire, les équipes d'audit du Crédit du Nord et de la Société Générale peuvent effectuer des missions d'inspection au sein des entités de la Banque Tarneaud, dans le cadre de leur mission de contrôle périodique.

> Le dispositif de contrôle de premier et de second niveau

Le dispositif de contrôle administratif et comptable de premier et second niveau.

Le manuel des Contrôles hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (la sécurité au quotidien) qui touche, par exemple, à l'accueil, à l'ouverture du courrier, au rangement... et un nombre limité de contrôles à formaliser sur le plan hiérarchique (reconnaissance de valeurs en agences, de certaines procédures sensibles du type ordres de bourse). Ces derniers peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie, et que le délégataire ne soit pas l'initiateur des opérations contrôlées.

Le Contrôle de deuxième niveau dispose de fiches de contrôle et d'un plan d'intervention définissant les périodicités des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

Les procédures auditées sur site sont appréciées en fonction de leur degré de respect des règles, et de leur évolution lors de l'audit suivant.

Le dispositif de contrôle des risques de premier et second niveau.

Le Contrôle de Premier niveau est assuré par la hiérarchie commerciale et par la Direction des Risques pour les décisions prises par la Direction des Engagements, dont elle dépend.



Cholet

Le Manuel des Contrôles hiérarchiques donne au **Directeur d'agence** la responsabilité du contrôle du respect des délégations et du bien-fondé des décisions de crédit des délégataires (conseillers de clientèle...) qui lui sont rattachés et celui des dépassements de crédits de son agence. Ces contrôles sont mensuels, formalisés et non susceptibles de délégation.

Le Directeur de Groupe intervient également à ce niveau.

- En qualité de responsable hiérarchique, il est destinataire :
 - > des comptes-rendus de délégations de l'ensemble des Directeurs d'Agence de son groupe.
 - > des rapports d'audit sur site adressés par le Contrôle Risques de deuxième niveau. Il lui appartient d'assister les agences dans la préparation et l'envoi d'une réponse aux rapports précités, et de veiller à la mise en œuvre des préconisations du Contrôleur.
- En qualité de décideur, il adresse mensuellement ses comptes-rendus de décision :
 - > aux Contrôleurs des Risques, lorsqu'il fait usage de sa délégation personnelle,
 - > au Directeur des Risques pour reporting dans le cadre du Comité des Risques mensuel, lorsqu'il fait usage de sa délégation d'arbitrage.

La Direction des Risques veille à la bonne classification des risques.

Elle doit s'assurer de la pertinence de la classification des risques et procéder, en permanence, aux classements en "sain sous surveillance" ou aux déclassements en "douteux", si nécessaire, à l'occasion du renouvellement des dossiers et des demandes intercalaires.

Le Contrôle de Deuxième niveau est assuré par le Service Contrôle des Risques de la Banque Paribas, sous la responsabilité du Contrôleur Général.

Le Contrôleur des Risques a pour mission de surveiller les dépassements et de veiller, en permanence, à ce que les risques classés en encours "sains" méritent bien de l'être. Il a également pour mission d'examiner et de surveiller les encours "sains sous-surveillance" et "douteux" pour d'éventuels déclassements ou reclassements. Il exerce sa mission à distance ou sur site.

Pour remplir sa mission de contrôle, le Contrôleur des Risques utilise des outils informatiques donnant la probabilité de dégradation d'un risque.

Il s'appuie également sur les comptes-rendus de délégation mensuels ainsi que sur le suivi permanent des dépassements.

Lors de ses missions sur site, le Contrôleur des Risques doit apprécier par sondage :

- > la qualité proprement dite des risques de l'agence,
- > la qualité de la gestion des risques par les exploitants en portant une attention toute particulière au dispositif de suivi mis en place et au respect des obligations prévues dans le cadre du contrôle de premier niveau.

> **Le contrôle général de la Banque Paribas**

Outre la coordination des Contrôles de premier niveau et la conduite de ses propres obligations de contrôle permanent de 2^{ème} niveau sur site ou à distance, le Contrôle Général recense et suit les cas de fraude ou de détournements. A ce titre, il conduit lui-même ou suit les travaux des contrôleurs sur les "affaires spéciales" susceptibles d'impliquer la responsabilité d'un agent. Les sanctions qui peuvent en découler recueillent l'avis du Contrôleur Général.

La déontologie et la lutte contre le blanchiment sont du ressort du Contrôle Général qui participe également à la revue des risques opérationnels et au recensement des pertes sur ce type de risques adressées pour traitement et consolidation à l'actionnaire principal.

Les rapports faits par le Contrôle Général à l'issue de chacune de ses missions sont systématiquement transmis au Président Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

La mise en place des préconisations figurant dans les rapports fait l'objet d'un suivi permanent.

Par ailleurs, le Contrôle Général s'assure, bien évidemment, du suivi des recommandations de la Commission Bancaire. Il rédige annuellement le rapport sur le Contrôle Interne, au titre de l'article 42 du règlement 97-02 modifié par le règlement 2001-01 du CRBF.

Le Contrôleur Général est membre du Comité de Direction de la Banque.

4 - La production et le contrôle de l'information financière et comptable

Le Directeur du Pilotage et de la Comptabilité, directement rattaché au Président Directeur Général et membre du Comité de Direction, est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable ; à ce titre il veille au suivi des recommandations des Commissaires aux comptes.



Poitiers

Le Service Comptabilité a la mission d'établissement et d'analyse des états comptables et financiers : élaboration des comptes sociaux de la Banque Tarneaud ainsi que des situations réglementaires destinées aux diverses autorités de tutelle (Banque de France, Commission bancaire...); gestion des aspects comptables des contrôles des commissaires aux comptes, et des différents corps de contrôle (Impôts, Commission Bancaire, Urssaf, etc.)

Il convient de noter que :

- > la très grande majorité des écritures comptables est passée automatiquement par les chaînes informatiques. Les écritures manuelles demeurent marginales en nombre et conditionnées à des habilitations restrictives et à de nombreux contrôles.
- > les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états à destination de la Commission Bancaire et de la Banque de France.

Les étapes de production des données comptables

Trois phases successives aboutissent à la production des comptes consolidés :

► **Les travaux informatiques amont**

Les traitements des systèmes opératoires amont et des systèmes de synthèse aboutissent à la constitution de bases comptables fiables.

► **L'élaboration des comptes sociaux**

Il s'agit ensuite d'enregistrer les dernières écritures d'ajustement et de renseigner les informations non automatisées. Mais surtout il convient de contrôler, d'analyser, éventuellement de corriger et enfin de valider les états avant communication aux organes de tutelle et publication des comptes sociaux, d'une part, et remontée des comptes au Groupe pour consolidation, d'autre part.

La seule filiale, Turgot Gestion II, n'ayant plus d'activité tangible, la Banque Tarneaud n'établit plus de comptes consolidés.

> **Le contrôle interne de la production comptable**

► **Au niveau des agences**

La responsabilité du suivi comptable des agences est confiée aux Responsables d'Unités d'Assistance aux Agences (UAA) qui dépendent hiérarchiquement du Directeur de la Logistique (DLO).

Le contrôle de premier niveau est assuré par le Responsable de l'Unité d'Assistance aux Agences.

Le contrôle de deuxième niveau est assuré par des membres du Contrôle Général.

> **La production et le contrôle des données financières et de gestion**

► **La production des données financières et de gestion**

Le pilotage financier de la Banque Tarneaud repose sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition aussi fine que nécessaire des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau agence jusqu'au niveau banque.

► **Le contrôle des informations**

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique de l'ensemble des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires, et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. En aval, un rapprochement mensuel entre les résultats comptables et les résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion est réalisé.

Un suivi budgétaire a lieu mensuellement dans le cadre du Comité de Direction qui examine l'évolution du PNB, des Charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de suivi des risques.

Un Comité des Dépenses auquel participent le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués réunit chaque mois les responsables des directions du siège pour suivre l'évolution des charges d'exploitation.





Résolutions

10 Résolutions *pages 61 à 64*

60
61



Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2005, approuve les comptes sociaux tels qu'ils lui sont présentés se soldant par un bénéfice net de 21.936.168,17 €.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de répartir comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 21.936.168,17 €

Ce montant	21.936.168,17 €
majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit	105.550,08 €
forme un total distribuable de	22.041.718,25 €
que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :	
• attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de	9.948.498,00 €
Le dividende par action s'élève à 6 €.	
Les dividendes correspondant aux actions détenues par la Banque au moment de la mise en paiement de celui-ci, seront mis en report à nouveau	
• Dotation d'une somme de	12.090.000 ,00 €
à la réserve ordinaire	
• Affectation d'une somme de	3.220,25 €
en report à nouveau	



Le dividende attribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts. En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement.

Il est rappelé, conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice 2004	5,50 euros par action
Exercice 2003	5,50 euros par action
Exercice 2002	5,40 euros par action



Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve le rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme Monsieur Claude NOUGEIN en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans. En conséquence, Monsieur Claude NOUGEIN demeurera en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme Monsieur Luc RICHARD en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans. En conséquence, Monsieur Luc RICHARD demeurera en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2008.



Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du Cabinet DELOITTE & Associés pour une durée de six ans.

Ce mandat expirera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du Cabinet LARRIBE VALVO pour une durée de six ans.

Ce mandat expirera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société BEAS pour une durée de six ans.

Ce mandat expirera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Madame Brigitte VALVO pour une durée de six ans.

Ce mandat expirera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Dixième résolution

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

